

La Propriété industrielle

Paraît chaque mois
Abonnement annuel:
fr.s. 115.—
Fascicule mensuel:
fr.s. 10.—

97^e année - N° 2
Février 1981

Revue mensuelle de
l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

Sommaire

ACTIVITÉS DU BUREAU INTERNATIONAL

- L'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle en 1980 41

UNIONS INTERNATIONALES

- **Traité de coopération en matière de brevets (PCT).** Application au territoire de Hong-Kong 65
— **Traité de Budapest (micro-organismes).** Ratifications. Espagne, Union soviétique . . . 65

RÉUNIONS DE L'OMPI

- Comité permanent de l'OMPI chargé de l'information en matière de brevets (PCPI) . . 65
— **Union PCT.** Comité de coopération technique 69
— **Union de Nice.** Comité d'experts pour la classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques 70
— **Union IPC.** Comité d'experts 71
— Cours OMPI de formation juridique sur les brevets (Beijing) 72

ÉTUDES GÉNÉRALES

- L'œuvre de la Cour de justice Benelux dans l'interprétation de la Loi uniforme sur les marques (A. Braun) 73

CALENDRIER DES RÉUNIONS 83

LOIS ET TRAITÉS DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

- *Note de l'éditeur*
— **TRAITÉS MULTILATÉRAUX**
Règlement d'exécution du Traité de coopération en matière de brevets (tel qu'en vigueur le 1^{er} janvier 1981) (*Parties A et B*) Texte 2-007
— **PAYS-BAS** — Loi du Royaume sur les brevets d'invention (du 7 novembre 1910, telle qu'amendée en dernier lieu par la Loi du Royaume du 13 décembre 1978) (feuilles de remplacement) Texte 2-001

© OMPI 1981

La reproduction des notes et rapports officiels, des articles ainsi que des traductions de textes législatifs et conventionnels, publiés dans la présente revue, n'est autorisée qu'avec l'accord préalable de l'OMPI.

ISSN 0033-1430

Activités du Bureau international

L'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle en 1980 *

I. Etats membres

En 1980, sept Etats sont devenus membres de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle. Il s'est agi, dans l'ordre chronologique des dates de dépôt des instruments d'adhésion ou de ratification, des Etats suivants: Colombie, Chine, Philippines, Pérou, Argentine, Guinée et Gambie. A la fin de l'année, le nombre des Etats membres de l'OMPI s'élevait à 95 (Afrique du Sud, Algérie, Allemagne (République fédérale d'), Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Barbade, Belgique, Bénin, Brésil, Bulgarie, Burundi, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Congo, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Guinée, Haute-Volta, Hongrie, Inde, Indonésie, Irak, Irlande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Libye, Liechtenstein, Luxembourg, Malawi, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Niger, Norvège, Ouganda, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique allemande, République populaire démocratique de Corée, RSS de Biélorussie, RSS d'Ukraine, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Siège, Sénégal, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Tchad, Tchécoslovaquie, Togo, Tunisie, Turquie, Union soviétique, Uruguay, Viet Nam, Yémen, Yougoslavie, Zaïre, Zambie). De ces Etats, 14 étaient des membres de l'OMPI seulement (Barbade, Chine, Colombie, El Salvador, Emirats arabes unis, Gambie, Jamaïque, Mongolie, Pérou, Qatar, RSS de Biélorussie, RSS d'Ukraine, Soudan, Yémen).

En outre, 21 Etats non encore membres de l'OMPI sont membres d'une ou de plusieurs des Unions administrées par l'OMPI (Costa Rica, Chypre, Equateur, Guatemala, Haïti, Islande, Iran, Liban, Madagascar, Mali, Nicaragua, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Panama, Paraguay, République dominicaine, Saint-Marin, Syrie, Tanzanie, Thaïlande, Trinité-et-Tobago).

* Le présent article traite des principales activités en 1980 de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) proprement dite, en tant que ces activités se distinguent de celles des Unions administrées par l'OMPI. Les principales activités de ces Unions en 1980 feront l'objet d'articles distincts qui seront publiés dans les numéros de mars 1981 des revues *La Propriété industrielle* et *Le Droit d'auteur*.

Le nombre total des Etats qui sont membres de l'OMPI, d'une ou de plusieurs des Unions administrées par l'OMPI, ou à la fois de l'OMPI et d'une ou de plusieurs de ces Unions s'élevait donc, à la fin de 1980, à 116 **.

II. Organes directeurs

Au cours de la onzième série de réunions des organes directeurs de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) et des Unions administrées par l'OMPI, qui a eu lieu à Genève du 22 au 26 septembre 1980, les huit organes suivants (ci-après « organes directeurs ») ont tenu leurs sessions:

- Comité de coordination de l'OMPI, quatorzième session (11^e session extraordinaire);
- Assemblée de l'Union de Paris, cinquième session (1^{re} session extraordinaire);
- Conférence de représentants de l'Union de Paris, septième session (3^e session extraordinaire);
- Comité exécutif de l'Union de Paris, seizième session (16^e session ordinaire);
- Comité exécutif de l'Union de Berne, dix-septième session (12^e session ordinaire);
- Assemblée de l'Union PCT (Traité de coopération en matière de brevets), sixième session (4^e session extraordinaire);
- Assemblée de l'Union TRT (Traité concernant l'enregistrement des marques), première session (1^{re} session extraordinaire);
- Assemblée de l'Union de Budapest, première session (1^{re} session extraordinaire).

Soixante-dix-huit Etats, membres de l'OMPI, de l'Union de Paris ou de l'Union de Berne, ou de plusieurs de ces catégories, ont été représentés à ces réunions. Soixante-huit de ces Etats étaient membres de l'un ou l'autre de ces organes directeurs et dix, membres de l'OMPI ou de l'Union de Berne, ou des deux, ont participé aux travaux en tant qu'observateurs. En outre, neuf organisations intergouvernementales ont délégué des observateurs.

La onzième série de réunions des organes directeurs a été convoquée par le Dr Arpad Bogsch, Directeur général de l'OMPI (ci-après dénommé « Directeur général »).

Chaque organe directeur a élu son Bureau au commencement de sa session. Le Comité de coordi-

** Des tableaux détaillés, indiquant les Etats membres des diverses Unions, les Actes par lesquels chaque Etat est lié, etc., ont été publiés dans le numéro de janvier 1981 de la présente revue.

nation de l'OMPI a élu M. Alvaro Gurgel de Alencar (Brésil) en qualité de nouveau président.

Les principales questions examinées et les principales décisions prises en sessions communes par plusieurs organes directeurs, ou par le Comité de coordination de l'OMPI, sont rapportées ci-dessous.

Activités passées. Les organes directeurs ont examiné et approuvé les rapports du Directeur général sur les activités de l'OMPI de septembre 1979 à septembre 1980. Les auteurs de la plupart des déclarations faites au cours des discussions ont exprimé leur satisfaction des activités du Bureau international au cours des 12 mois écoulés et ont souligné l'augmentation constante des activités menées dans le domaine de la coopération pour le développement en faveur des pays en développement. Plusieurs délégations se sont spécialement félicitées de la conclusion d'un accord de travail avec le Conseil de l'Accord de Carthagène (Groupe andin), qui devrait être particulièrement utile pour les cinq pays membres de ce Groupe. Plusieurs suggestions, dont le Directeur général a pris note, ont été faites afin que l'accent soit mis davantage sur certaines activités, en particulier l'enseignement du droit de la propriété intellectuelle dans les universités des pays en développement, le service commun avec l'Unesco destiné à faciliter aux pays en développement l'accès aux œuvres protégées par le droit d'auteur, la promotion de la coopération technique entre pays en développement, les lois types, les aspects de propriété industrielle de la protection du consommateur, la planification à long terme de la formation et les programmes spéciaux de mise en place et d'administration d'infrastructures de propriété industrielle et de droit d'auteur.

La Délégation de la Hongrie a annoncé que son Gouvernement était prêt à continuer à accueillir périodiquement des séminaires pour les pays en développement sur le droit d'auteur et les droits voisins. La Délégation des Etats-Unis d'Amérique a annoncé que son Gouvernement avait accepté de verser une contribution de 160.000 dollars aux travaux menés par l'OMPI en faveur des pays en développement.

Nomination des Vice-directeurs généraux. Le Comité de coordination a approuvé à l'unanimité, sur proposition du Directeur général, la renomination comme Vice-directeurs généraux de M. Klaus Pfanner, ressortissant de la République fédérale d'Allemagne, et de M. Felix Sviridov, ressortissant de l'Union soviétique, ainsi que la nomination, également comme Vice-directeur général, de M. Marino Porzio, ressortissant du Chili. Le Comité, par la voix de son Président, le Directeur général et les porte-parole des divers groupes, ainsi que plusieurs délégations, ont rendu hommage au Vice-directeur général sortant, M^{me} Ketty-Lina Liguier-Laubhouet. Ils ont souligné ses mérites en tant que Vice-directeur général depuis 1975.

Union TRT et Union de Budapest. Au cours de la onzième série de réunions des organes directeurs de l'OMPI, l'Assemblée de l'Union TRT et l'Assemblée de l'Union de Budapest ont tenu leur première session; en effet, le Traité concernant l'enregistrement des marques et le Traité de Budapest sur la reconnaissance internationale du dépôt des micro-organismes aux fins de la procédure en matière de brevets, sont entrés en vigueur les 7 et 19 août 1980, respectivement.

III. Activités de coopération pour le développement

A. Activités de propriété industrielle et d'informations en matière de brevets

Objectif

L'objectif des activités prévues dans le programme approuvé par les organes directeurs en 1979 est de faire œuvre utile pour les pays en développement dans sept domaines:

- i) formation de spécialistes,
- ii) création ou modernisation de la législation nationale,
- iii) création ou modernisation d'administrations,
- iv) stimulation de l'activité inventive,
- v) stimulation du transfert des techniques,
- vi) création d'un corps de professionnels,
- vii) exploitation de l'information technique contenue dans les documents de brevets.

Accroissement, dans les pays en développement, de la compréhension et de la connaissance de la législation et des implications pratiques de la propriété industrielle (formation)

En 1980, l'OMPI a reçu 216 demandes de stage en propriété industrielle émanant de 83 pays en développement et d'un territoire, de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), du Centre de développement industriel pour les Etats arabes (IDCAS) et de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI). Cent cinq de ces demandes, émanant des 62 pays et du territoire suivants, de l'UNRWA et de l'OAPI, ont été acceptées: Algérie, Angola, Bangladesh, Bhoutan, Bolivie, Brésil, Burundi, Chili, Congo, Côte d'Ivoire, Cuba, Egypte, El Salvador, Equateur, Ethiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guatemala, Haïti, Haute-Volta, Honduras, Inde, Indonésie, Irak, Jamaïque, Kenya, Lesotho, Madagascar, Maroc, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Népal, Nicaragua, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Pérou, Philippines, Qatar, République de Corée, République populaire démocratique de Corée, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka,

Suriname, Syrie, Tanzanie, Thaïlande, Tunisie, Uruguay, Venezuela, Yémen démocratique, Zaïre, Zambie, Hong-Kong.

La formation organisée en 1980 a revêtu les formes suivantes:

a) pour 28 stagiaires, un *cours* d'introduction générale à *Strasbourg* en septembre 1980, organisé par l'OMPI et le Centre d'études internationales de la propriété industrielle (CEIPI) avec le concours de l'Institut national français de la propriété industrielle (INPI); ce cours a été précédé d'une visite au siège de l'OMPI et suivi, pour la plupart des intéressés, d'une formation pratique dans les offices de la propriété industrielle des pays et des organisations suivants: Egypte, Etats-Unis d'Amérique, France, Hongrie, Inde, Pays-Bas, République démocratique allemande, Royaume-Uni, Tchécoslovaquie, Suisse, OAPI et CEIPI;

b) pour 20 stagiaires, un cours de formation pratique dans les Offices de la propriété industrielle des pays suivants: Allemagne (République fédérale d'), Bulgarie, Canada, France, Israël, Pologne, Suède, Union soviétique;

c) pour 11 stagiaires, un cours de formation sur les aspects théoriques et pratiques de la propriété industrielle, organisé en commun par l'OMPI et le Registre de la propriété industrielle, à Madrid, en octobre et novembre 1980;

d) pour deux stagiaires, des voyages d'étude (visites et entretiens) dans des institutions de deux à cinq des pays et organisation suivants: Algérie, Brésil, Côte d'Ivoire, France, Portugal, Suisse et OAPI.

Dans la mesure du possible, la formation assurée en 1980 comprenait une visite au siège de l'OMPI.

Si l'on prend en considération à la fois le programme de formation dans le domaine de la propriété industrielle et celui qui a trait au domaine du droit d'auteur et des droits voisins (voir plus loin), le total des demandes a été en 1980 de 280 contre 201 en 1979. En 1980, 153 demandes au total ont été acceptées, en provenance de 71 pays et d'un territoire, de l'UNRWA et de l'OAPI; en 1979, 120 demandes avaient été acceptées, provenant de 61 pays, de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), de l'OAPI et du Mouvement de libération nationale du Zimbabwe. En 1980, ont été acceptées 40 demandes (soit 24% du total des demandes acceptées) provenant de pays classés parmi les moins avancés des pays en développement. En 1980, huit pays en développement ainsi que l'OAPI ont contribué à promouvoir la coopération entre pays en développement en accueillant 20 stagiaires.

Les pays et organisations intergouvernementales qui suivent ont pris en charge, en tout ou en partie, les frais de voyage et de séjour de stagiaires participant à des programmes généraux ou spécialisés dans le domaine de la propriété industrielle: Allemagne

(République fédérale d'), Autriche, Bulgarie, Canada, Espagne, France, Inde, Israël, Pays-Bas, Pologne, République démocratique allemande, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie, Union soviétique, Organisation européenne des brevets (OEB), Communautés européennes (en liaison avec le Fonds européen de développement), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD); le reste des dépenses a été pris en charge par le budget du programme d'assistance technico-juridique de l'OMPI.

En coopération avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) et l'Organisation de l'unité africaine (OUA), l'OMPI a organisé en mai 1980, en Guinée-Bissau, un *séminaire sur la propriété intellectuelle en faveur des Etats nouvellement indépendants d'Afrique*. Sur les huit Etats invités (Angola, Cap-Vert, Comores, Djibouti, Guinée-Bissau, Mozambique, Sao-Tomé-et-Principe et Seychelles), trois étaient représentés (Angola, Cap-Vert et Guinée-Bissau), accompagnés d'observateurs nationaux et d'observateurs de quatre organisations intergouvernementales et d'une organisation internationale non gouvernementale. Les documents de travail du séminaire, établis en français et en portugais, ont été présentés par des fonctionnaires de l'OMPI et par des conférenciers du Brésil et du Portugal invités par l'OMPI. Les langues de travail étaient le français et le portugais.

Après un débat animé qui a porté sur tous les aspects des rapports entre le développement et les systèmes nationaux de propriété intellectuelle et la coopération internationale dans ce domaine, les participants ont adopté des recommandations dont l'une invite les gouvernements en faveur desquels le séminaire était organisé à envisager d'entrer à l'OMPI et à mettre en place des lois et une administration nationales dans le domaine de la propriété intellectuelle; la recommandation souligne la nécessité d'une formation dans ce domaine.

Le matériel pédagogique de formation dans le domaine de la propriété industrielle comprend notamment le texte des exposés rédigés pour tel ou tel cours de formation ainsi que le *Glossaire de propriété industrielle* de l'OMPI. Ce dernier a d'abord été publié en 1979 en quatre langues (anglais, arabe, espagnol et français). En février 1980, il a aussi été publié en anglais, français et russe puis, en avril 1980, en anglais, français et portugais. Les traductions en russe et en portugais ont été établies par les services de la propriété industrielle de l'Union soviétique, d'une part, et par ceux du Brésil et du Portugal, d'autre part.

Un autre outil d'enseignement, à savoir un *manuel de propriété industrielle* à l'intention des pays en développement, est en cours de rédaction. Il est destiné à servir d'introduction à la propriété industrielle en général et de guide fournissant, généralement sous forme de questions et de réponses, des renseignements pratiques aux utilisateurs des pays en développement.

Législation et institutions

L'examen de la nouvelle *Loi type pour les pays en développement concernant les inventions* a été achevé. La 1^{re} partie, qui traite des brevets, a été publiée en août 1979. Les autres parties, qui traitent du savoir-faire, de l'examen et de l'enregistrement des contrats, du certificat d'inventeur, des technovations et, en annexe, du brevet de transfert de techniques, ont été présentées à la septième session du Comité permanent chargé de la coopération pour le développement en rapport avec la propriété industrielle afin que celui-ci fasse ses observations avant la publication. A l'issue de son débat, le Comité permanent a noté que la Loi type serait publiée sous la responsabilité du Directeur général, qui examinerait attentivement les diverses observations formulées. (Un compte rendu plus complet de la septième session du Comité permanent figure plus loin, dans le passage du présent rapport consacré à la septième session du Comité permanent.)

Les autres parties de la Loi type ont été publiées en août 1980.

L'OMPI a continué de coopérer, sur demande, avec des gouvernements ou des groupes de gouvernements de pays en développement pour l'adoption de *textes législatifs* ou réglementaires nouveaux ou pour la modernisation de ceux qui existent dans le domaine de la propriété industrielle ainsi que pour la création ou la modernisation d'*offices de propriété industrielle*.

Au cours de la période sur laquelle porte le présent rapport, cette coopération a été poursuivie avec les pays et les institutions régionales ci-après, y compris avec leurs services de documentation et d'information:

Afrique

Algérie. En juillet 1980, les autorités algériennes et l'OMPI ont signé un accord triennal prévoyant une assistance pour l'organisation de séminaires nationaux, la formation de fonctionnaires en Algérie et à l'étranger, et la rédaction de règlements d'application de la nouvelle législation qui doit être promulguée. En novembre 1980, l'OMPI a organisé, en commun avec l'Office national, un séminaire sur l'information de brevets auquel ont assisté quelque 70 participants, principalement des techniciens de l'industrie.

Angola. Des entretiens sur la rédaction d'une législation de propriété industrielle ont eu lieu à Genève, en juin 1980, lors d'un voyage d'étude organisé pour un fonctionnaire.

Bénin. Une mission conjointe d'un consultant de l'OMPI venant de France et d'un fonctionnaire de l'OAPI a eu lieu en septembre et octobre 1980 pour donner des conseils sur la création d'une structure nationale de propriété industrielle et d'information technologique, dans le contexte du projet CADIB de l'OAPI (voir plus bas).

Burundi. Une mission de l'OMPI s'est rendue à Bujumbura en septembre 1980 pour y donner des conseils sur la modernisation des lois et de l'administration en matière de propriété industrielle afin de contribuer à la réalisation des objectifs de développement du pays. Des consultants venus de l'Office autrichien des brevets et de l'Office européen des brevets ont participé à la mission, et l'Organisation européenne des brevets y a contribué financièrement.

Congo. Une mission conjointe d'un consultant de l'OMPI venant de France et d'un fonctionnaire de l'OAPI a eu lieu en septembre et octobre 1980 pour donner des conseils sur la création d'une structure nationale de propriété industrielle et d'information technique, dans le contexte du projet CADIB de l'OAPI (voir plus bas).

Côte d'Ivoire. Une mission conjointe de l'OMPI et de l'OAPI a, en juillet 1980, apporté son assistance à la première phase de l'installation d'une nouvelle structure nationale des services de propriété industrielle, tenant compte des responsabilités de ces services en relation avec l'OAPI et le CADIB.

Egypte. L'OMPI a organisé et financé une visite du chef de l'Office égyptien des brevets aux Philippines en novembre 1980 afin d'étudier des arrangements législatifs et institutionnels pour la promotion de l'innovation technologique et le soutien des inventeurs.

Gabon. Une mission conjointe d'un consultant de l'OMPI venant de France et d'un fonctionnaire de l'OAPI a eu lieu en octobre 1980 pour donner des conseils sur la création d'une structure nationale de propriété industrielle et d'information technique, dans le contexte du projet CADIB de l'OAPI (voir plus bas).

Gambie. A la suite d'une mission de l'OMPI en octobre 1979, des propositions de modernisation de la législation sur les marques ont été élaborées et transmises en juillet 1980.

Ghana. Les observations demandées à l'OMPI sur un projet de loi sur les brevets ont été transmises en septembre 1980. Ce projet de loi s'inspire de la Loi type sur les brevets pour les pays d'Afrique anglophone, adapté en fonction des besoins de développement du Ghana et des habitudes rédactionnelles de ce pays.

Haute-Volta. Un consultant de l'OMPI venant de France a effectué en février 1980 une mission pour donner des conseils sur la création d'une structure nationale de propriété industrielle et d'information technique, dans le contexte du projet CADIB de l'OAPI (voir plus bas). Les propositions de l'OMPI basées sur le rapport de ce consultant ont été présentées au Gouvernement en mai 1980.

Madagascar. Des propositions ont été soumises au Gouvernement au sujet d'un projet éventuel du PNUD portant sur la mise en place de l'infrastructure nécessaire à l'adoption d'une nouvelle législation de propriété industrielle en préparation.

Mali. Des fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus à Bamako en juillet 1980 pour y discuter d'un projet de nouvelle législation sur la propriété industrielle élaboré par l'OMPI.

Mauritanie. Un consultant de l'OMPI venant de France a effectué en novembre et décembre 1980 une mission pour donner des conseils sur la création d'une structure nationale de propriété industrielle et d'information technique, dans le contexte du projet CADIB de l'OAPI (voir plus bas).

Niger. Une mission conjointe d'un consultant de l'OMPI venant de France et d'un fonctionnaire de l'OAPI a eu lieu en septembre 1980 pour donner des conseils sur la création d'une structure nationale de propriété industrielle et d'information technique, dans le contexte du projet CADIB de l'OAPI (voir plus bas).

République centrafricaine. Une mission conjointe d'un consultant de l'OMPI venant de France et d'un fonctionnaire de l'OAPI a eu lieu en octobre et novembre 1980 pour donner des conseils sur la création d'une structure nationale de propriété industrielle et d'information technique, dans le contexte du projet CADIB de l'OAPI (voir plus bas).

Rwanda. Une mission de l'OMPI s'est rendue à Kigali en septembre 1980 pour y donner des conseils sur la modernisation des lois et de l'administration en matière de propriété industrielle afin de contribuer à la réalisation des objectifs de développement du pays. Des consultants venus de l'Office autrichien des brevets et de l'Office européen des brevets ont pris part à cette mission et l'Organisation européenne des brevets y a contribué financièrement.

Sénégal. Une mission conjointe d'un consultant de l'OMPI venant de France et d'un fonctionnaire de l'OAPI a eu lieu en novembre 1980 pour donner des conseils sur la création d'une structure nationale de propriété industrielle et d'information technique, dans le contexte du projet CADIB de l'OAPI (voir plus bas).

Souaziland. A la suite d'une mission de l'OMPI et de l'élaboration de recommandations détaillées relatives aux moyens de moderniser le système de propriété industrielle et à un projet de loi sur les marques, les pouvoirs publics ont rédigé une nouvelle loi sur laquelle l'OMPI a fait des observations en mars 1980 et qui a ensuite été présentée en vue de son adoption.

Togo. Une mission conjointe d'un consultant de l'OMPI venant de France et d'un fonctionnaire de l'OAPI a eu lieu en septembre 1980 pour donner des

conseils sur la création d'une structure nationale de propriété industrielle et d'information technique, dans le contexte du projet CADIB de l'OAPI (voir plus bas).

Zaire. Après la fourniture d'avis écrits, l'accomplissement d'une mission préparatoire et l'organisation d'entretiens détaillés à l'OMPI en 1979 et en mars 1980 avec une délégation du pays, une nouvelle législation sur la propriété industrielle a été présentée en vue de son adoption.

Zimbabwe. Un fonctionnaire de l'OMPI a pris part à une réunion interinstitutions des Nations Unies, convoquée à Salisbury en mai 1980 et consacrée à l'assistance au Zimbabwe; il s'est entretenu avec les autorités nationales responsables de la propriété intellectuelle au sujet de la coopération pour le renforcement de la législation et de l'administration en matière de propriété industrielle et de droit d'auteur. Des exemplaires des lois types de l'OMPI dans ces domaines ont été transmis à ces autorités, sur leur demande, en septembre 1980. En novembre et décembre 1980, un consultant de l'OMPI venant de République fédérale d'Allemagne a effectué une mission de trois semaines à Salisbury en vue de prêter assistance à un programme de réorganisation des procédures de propriété industrielle et de formation du personnel.

Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI). L'OMPI a continué d'agir en qualité d'agence d'exécution pour le projet du PNUD prévoyant la mise en place d'un centre de documentation et d'information en matière de brevets (CADIB) au sein de l'OAPI. En plus du financement fourni par le PNUD, le projet bénéficie d'un soutien fourni par les Gouvernements de l'Allemagne (République fédérale d'), de la France, de la Suisse et par l'Office européen des brevets, sous la forme de moyens financiers, de services d'experts, de formation et de matériel. Au cours de la période sur laquelle porte le présent rapport, 12 experts de l'OMPI, nationaux de l'Allemagne (République fédérale d'), du Canada, de la France, de l'Italie, du Royaume-Uni, de la Suisse et du Viet Nam ont travaillé au projet.

Dans le cadre du projet, un colloque sur la documentation de brevets en tant qu'aide au développement technique et industriel s'est tenu à Yaoundé en janvier 1980. Y ont pris part des fonctionnaires des Etats membres actuels ou potentiels de l'OAPI; les conférences ont été présentées par le Directeur général de l'OMPI, les chefs des Offices de propriété industrielle de l'Allemagne (République fédérale d'), de l'Autriche, de la France et de la Suède et par un Vice-président de l'Office européen des brevets.

Le second examen tripartite du projet a eu lieu à Yaoundé en novembre 1980, avec la participation de l'OMPI, de l'OAPI et du PNUD; l'avancement du projet a été noté avec satisfaction.

Des missions dans les Etats membres de l'OAPI, destinées à aider à l'établissement des structures natio-

nales du CADIB, sont rapportées plus haut sous les noms des Etats en question.

Des fonctionnaires de l'OMPI ont participé en qualité d'observateurs à la 19^e session du Conseil d'administration de l'OAPI, qui s'est tenue à Niamey en décembre 1980. Entre autres décisions, le Conseil a approuvé le budget du CADIB pour 1981 dans le cadre du budget de l'OAPI, a pris note avec satisfaction de l'avancement du projet et a remercié l'OMPI, en tant qu'agent d'exécution du projet, pour la poursuite régulière des activités relatives au projet, ainsi que le PNUD, l'Allemagne (République fédérale d'), la France et la Suisse pour leur contribution au projet, a approuvé le plan d'action concernant l'établissement des structures nationales de l'OAPI en 1981, et a adopté une refonte complète du règlement du personnel de l'OAPI basée sur une étude due à un consultant. En outre, le Conseil a adopté une résolution recommandant aux Etats membres de l'OAPI d'adhérer au PCT, au TRT, à l'Arrangement de Lisbonne et à celui de La Haye, ou de ratifier ces instruments, s'ils ne l'ont pas encore fait. Le Conseil a également approuvé une résolution recommandant aux Etats membres de l'OAPI de soutenir résolument l'adoption du projet de Traité de Nairobi sur la protection du symbole olympique, ainsi qu'une résolution recommandant aux Etats membres de l'OAPI d'être représentés à la Conférence diplomatique de révision de la Convention de Paris.

Centre régional africain de technologie (CRAT). En février 1980, le conseiller technique en chef du projet du PNUD de création du CRAT est venu en visite à l'OMPI pour avoir des entretiens de fond sur la coopération future, notamment avec l'ESARIPO et l'OAPI, et avec leurs services de documentation et d'information en matière de brevets (ESAPADIC et CADIB). Les conversations se sont poursuivies à l'occasion de la participation de l'OMPI à une réunion du Bureau exécutif du CRAT à Dakar en juin 1980 et lors d'une visite à l'OMPI du Directeur exécutif du CRAT en septembre 1980.

Organisation de la propriété industrielle de l'Afrique anglophone (ESARIPO). L'OMPI a continué à assurer, en commun avec le Secrétariat de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), le Secrétariat intérimaire de l'ESARIPO.

Dans le cadre des activités relevant de la phase d'assistance préparatoire (financée par le PNUD) du projet de création d'un centre de documentation et d'informations en matière de brevets (ESAPADIC) au sein de l'ESARIPO, le Secrétariat intérimaire a engagé, à partir d'août 1980, des consultants de l'Australie, du Kenya et du Nigéria qui aideront à élaborer le projet de document final devant être présenté au Conseil de l'ESARIPO lors de sa quatrième session.

Le Zimbabwe et la Sierra Leone ont déposé leurs instruments d'adhésion à l'Accord de Lusaka sur la

création de l'ESARIPO, respectivement en novembre et en décembre 1980, ce qui porte le total des Etats membres à neuf.

La quatrième session du *Conseil de l'ESARIPO* s'est tenue à Salisbury (Zimbabwe) en décembre 1980. Tous les Etats membres de l'ESARIPO (Gambie, Ghana, Kenya, Malawi, Ouganda, Sierra Leone, Soudan, Zambie et Zimbabwe) y ont été représentés, ainsi que six Etats observateurs (Botswana, Ethiopie, Nigéria, Somalie, Souaziland et Tanzanie). Un séminaire (comprenant des participants de tous les Etats susmentionnés) a précédé cette session du Conseil; la sixième session du Comité des questions de marques et de dessins et modèles industriels s'est tenue pendant ladite session.

Le *Séminaire* a été organisé par le Secrétariat intérimaire avec l'assistance des Gouvernements de l'Allemagne (République fédérale d'), du Canada et du Royaume-Uni, ainsi que du PNUD. La discussion a porté sur la documentation de brevets en tant que source d'informations techniques, sur le projet d'ESAPADIC, sur le rôle des offices nationaux dans l'ESAPADIC, sur le rôle de l'ESAPADIC dans la mise en œuvre du Plan d'action de Lagos pour le développement économique de l'Afrique, sur le développement de l'adoption des lois types de l'ESARIPO et sur les fonctions d'un office de propriété industrielle dans le domaine des brevets et dans celui des marques. Ces sujets ont été présentés par un Sous-Ministre adjoint au Ministère de la consommation et des corporations du Canada, par un *Assistant Comptroller* de l'Office des brevets du Royaume-Uni, par un fonctionnaire de l'Office des brevets de la République fédérale d'Allemagne et par des fonctionnaires de l'OMPI et de la CEA.

Le *Comité des questions de marques et de dessins et modèles industriels* a exprimé son approbation du projet de Traité de Nairobi sur la protection du symbole olympique et a présenté à l'intention du Conseil un projet de résolution recommandant l'établissement par les Etats d'un système de protection des indications géographiques tenant compte de la Loi type de l'OMPI pour les pays en développement sur les appellations d'origine et les indications de provenance.

Sur la base des discussions au sein du Séminaire, le *Conseil* a adopté une recommandation que les Offices de propriété industrielle des pays de l'ESARIPO, en tant que points de convergence nationaux pour l'ESAPADIC, développent leurs liens avec les usagers potentiels de l'information de brevets et que des études soient effectuées par le Directeur du Bureau de l'ESARIPO afin de déterminer quelles tâches techniques pourraient être accomplies régionalement par l'ESARIPO et par l'ESAPADIC pour le compte de ces Offices. Le Conseil a adopté la résolution susvisée soumise par son Comité des questions de marques et de dessins et modèles industriels. Il a manifesté à

l'OMPI son appréciation de l'assistance apportée à ses Etats membres actuels et potentiels en matière de formation et a recommandé l'institution de cours de formation dans la région en faveur de fonctionnaires de rang moyen des offices de propriété industrielle. Le Conseil a approuvé, pour 1981, son programme d'activité, son budget (105.200 dollars des Etats-Unis d'Amérique) et les contributions de ses Etats membres; il a approuvé, pour soumission au PNUD, un document concernant l'établissement de l'ESAPADIC; sur la recommandation d'un sous-comité établi à cet effet, il a choisi un des 93 candidats au poste de Directeur du Bureau de l'ESARIPO: M. J. H. Ntagoba, *Justice* au Tribunal suprême de l'Ouganda. Des dispositions ont été prises pour le recrutement de personnel additionnel, pour la conclusion d'un accord de siège avec le Gouvernement du Kenya et pour l'obtention d'une assistance en vue de la construction du bâtiment du siège; à cet égard, le Conseil a pris note avec gratitude que des locaux étaient temporairement disponibles au siège du Département du *Registrar-General* à Nairobi. Le Conseil a adopté l'emblème de l'ESARIPO et a approuvé le Statut du personnel de l'Office et les échelles de traitements de ses fonctionnaires; il a examiné les récents développements internationaux dans le domaine de la propriété industrielle et a reçu des rapports sur l'adoption de lois modernes de propriété industrielle par ses Etats membres actuels et potentiels, ainsi que sur les perspectives de ratifications additionnelles de l'Accord de Lusaka et d'adhésions additionnelles à cet Accord.

Organisation de l'unité africaine (OUA). L'OMPI a poursuivi sa coopération avec l'OUA et a été représentée à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée des Chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA, consacrée aux problèmes économiques de l'Afrique, qui s'est tenue à Lagos en avril 1980. Ce « premier sommet économique de l'OUA » avait été préparé lors de réunions tenues immédiatement avant lui, également à Lagos, à l'échelon des ministres et des experts et auxquelles l'OMPI était aussi représentée. L'Assemblée a adopté le Plan d'action de Lagos pour l'application de la Stratégie de Monrovia relative au développement économique de l'Afrique. Le Plan d'action de Lagos évoque la nécessité, pour les centres nationaux des sciences et des techniques au service du développement, d'avoir des liens effectifs avec des organismes chargés de la propriété industrielle et de l'information de brevets et il demande qu'un soutien soit apporté aux organismes régionaux et sous-régionaux intergouvernementaux à vocation technique, en particulier à l'ESARIPO et à l'ESAPADIC, à l'OAPI et au CADIB. L'OMPI a également été représentée au Symposium de technologie industrielle organisé par l'OUA et l'ONUDI à Khartoum en novembre 1980, au cours duquel a été discutée la suite à donner au Plan d'action de Lagos.

Asie et Pacifique

Indonésie. Un consultant de l'OMPI a effectué une mission en novembre et décembre 1979 pour faire une étude et donner des conseils sur les moyens de garantir une protection juridique adéquate des dessins et modèles industriels indonésiens. Les propositions de l'OMPI, fondées sur le rapport de ce consultant, ont été remises aux pouvoirs publics en juin 1980.

Népal. Un fonctionnaire de l'OMPI a effectué en mars 1980 une mission pour donner des conseils sur la modernisation du système de propriété industrielle. Des projets de loi ont été rédigés par l'OMPI et transmis en juillet 1980.

Pakistan. Un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Islamabad et à Karachi en août et septembre 1980 où il a eu des discussions préliminaires avec les pouvoirs publics et le PNUD au sujet de la demande d'assistance du Gouvernement pour l'étude d'une modernisation possible des procédures de propriété industrielle.

Philippines. A la suite de la discussion à Genève, en juin 1980, d'un nouveau Code scientifique et technologique, comprenant une législation de propriété industrielle et de droit d'auteur, l'OMPI a envoyé en juillet 1980 ses commentaires concernant ledit Code. Le projet de Code a de nouveau été discuté à Genève en novembre 1980.

République de Corée. A la suite d'entretiens avec des fonctionnaires de l'Office coréen des brevets à Genève, en octobre 1979 et en février 1980, l'OMPI a proposé aux pouvoirs publics un plan de coopération bilatéral et multilatéral pour la modernisation de l'Office coréen des brevets et pour l'exécution de recherches et d'exams. Une mission de l'OMPI, qui s'était rendue à Séoul en juin 1980, a élaboré avec les autorités du pays et le PNUD des projets particuliers fondés sur ce plan, qui doivent démarrer en 1980. De septembre à novembre 1980, cinq experts de l'OMPI (de l'Office japonais des brevets), financés par le PNUD, ont prêté leur assistance à la formation du personnel technique; en octobre et novembre 1980, trois examinateurs coréens ont suivi une formation à l'Office japonais des brevets, à l'Office européen des brevets et à l'Office néerlandais des brevets, avec l'assistance financière de l'Organisation européenne des brevets.

République populaire démocratique de Corée. A la suite de la visite d'un fonctionnaire de l'OMPI, en octobre 1979, et de discussions organisées à Genève en janvier 1980, un séminaire sur l'information en matière de brevets a été organisé en coopération avec les pouvoirs publics en avril 1980, avec le concours de conférenciers de l'OMPI et des autorités autrichiennes et bulgares. Les discussions ont porté sur la préparation de la coopération pour la mise en place et l'amélioration du système de propriété industrielle. Un autre

séminaire traitant de diverses questions de propriété industrielle, dont les marques et l'Arrangement de Madrid, le PCT, la classification internationale des brevets et les recherches dans l'état de la technique, a été organisé en novembre 1980 avec des conférenciers de l'OMPI et de l'Office autrichien des brevets.

Singapour. A l'occasion d'un séminaire national sur les licences organisé par l'OMPI et le Conseil scientifique de Singapour en décembre 1980, le Directeur général a discuté avec les ministres responsables des questions de propriété industrielle et avec d'autres hauts fonctionnaires de la modernisation possible du système des brevets de Singapour.

Sri Lanka. Entre novembre 1979 et août 1980, des experts fournis par les Offices de la propriété industrielle du Royaume-Uni et de la Suède ont effectué plus de cinq mois de travail à Colombo afin de conseiller et d'assister l'Office du Sri Lanka pour la mise en application du nouveau Code de la propriété industrielle entré en vigueur en janvier 1980. Un concours financier a été fourni par l'Agence suédoise pour le développement international (SIDA). Des fonctionnaires de l'OMPI et un consultant des Philippines ont effectué une mission d'un mois en mars 1980 afin de conseiller les pouvoirs publics du Sri Lanka sur la mise en place de mécanismes institutionnels destinés à soutenir les inventeurs nationaux. En octobre et novembre 1980, un expert de l'OMPI venant du Royaume-Uni a prêté son assistance à l'Office pour résorber l'arriéré des dépôts et pour la formation du personnel; en novembre 1980, un expert de l'OMPI venant du Royaume-Uni a prêté son assistance pour la préparation d'un cours de formation sur les brevets et y a participé. Ces missions ont eu lieu avec l'assistance financière du PNUD.

Thaïlande. Un fonctionnaire de l'OMPI a effectué une mission en juin 1980 dans le cadre d'un programme de coopération relatif à la mise en œuvre de la nouvelle Loi thaïlandaise sur les brevets. Dans le même cadre, quatre fonctionnaires thaïlandais ont reçu une formation à l'Office canadien de la propriété industrielle, en juillet et août 1980, et le chef du département a visité l'Office canadien et l'OMPI en août. Avec l'assistance du Gouvernement du Canada, un cours de formation a été organisé en faveur du personnel de la Division des brevets, en septembre et octobre 1980, sur les procédures et la documentation en matière de brevets.

Viet Nam. Un fonctionnaire de l'OMPI a effectué une mission en janvier 1980 afin d'aider ce pays à préparer un plan d'amélioration du système de la propriété industrielle. En décembre 1980, un expert de l'OMPI venant de Suisse et un fonctionnaire de l'OMPI se sont rendus à Hanoi et à Ho Chi Minh Ville où ils ont eu des discussions complémentaires avec des fonctionnaires du Gouvernement et donné

des conférences sur la propriété industrielle dans des séminaires nationaux.

Amérique latine et Caraïbes

Barbade. Deux fonctionnaires sont venus en visite à l'OMPI, à Genève, en avril 1980, afin d'examiner avec des fonctionnaires de l'Organisation et un expert du Canada des projets de lois sur la propriété industrielle et le droit d'auteur rédigés par l'OMPI à la demande des pouvoirs publics. Un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à la Barbade en mai 1980. En septembre 1980, des discussions additionnelles ont eu lieu à Genève au sujet de ces projets de lois. En novembre 1980, des fonctionnaires de l'OMPI ont donné des cours dans un *séminaire national sur la propriété intellectuelle*, organisé à Bridgetown par le Gouvernement et par l'OMPI. Le séminaire, qui traitait des marques, des dessins et modèles et du droit d'auteur, a réuni 47 participants représentant les administrations, les industries privées, les institutions non gouvernementales intéressées et les universités. Le projet est exécuté avec le concours financier de l'Agence canadienne pour le développement international (ACDI).

Brésil. L'OMPI continue d'exécuter le projet de modernisation du système brésilien des brevets patronné par le PNUD, avec le concours, pendant la période sur laquelle porte le présent rapport, de 18 experts de l'OMPI venant des Offices de propriété industrielle de l'Allemagne (République fédérale d'), de l'Australie, de l'Autriche, du Danemark, des Etats-Unis d'Amérique, d'Israël, du Japon, du Royaume-Uni, de la Suède et de l'Office européen des brevets. Le septième examen tripartite du projet a été effectué en novembre 1980 avec la participation du Gouvernement brésilien, du PNUD et de l'OMPI; l'état d'avancement du projet, qui a commencé en 1973 et doit être achevé en 1981 lorsque près de 150 examinateurs de brevets auront été formés, a été noté avec satisfaction. Il a été noté que 50% de la formation de base en matière de brevets avait été assurée par des instructeurs brésiliens. Le programme de travail de 1981 a été approuvé; il comprend une formation au sujet des recours et d'autres questions de haut niveau.

Mexique. Un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu auprès de l'office mexicain des brevets en avril 1980 pour préparer un cours de formation sur la classification internationale des brevets, et en juillet 1980 pour diriger la partie introductive de ce cours, qui a été suivi pendant six semaines de travaux de classification sous la supervision de deux fonctionnaires de l'office espagnol des brevets. Les 20 examinateurs de l'office mexicain des brevets ont tous participé à ce cours.

République dominicaine. L'OMPI a pris en charge les dépenses liées à la visite d'un fonctionnaire venu à Genève en juin 1980 pour l'examen d'un projet de loi sur la propriété industrielle rédigé par les autorités dominicaines.

Trinité-et-Tobago. Dans le cadre d'un projet financé par le PNUD et prévoyant la mise en place d'un système de propriété industrielle, un fonctionnaire de l'OMPI a effectué une mission en mai 1980 afin de discuter avec les pouvoirs publics un projet de loi sur les brevets et un projet de document d'assistance rédigés par l'OMPI. Ledit document a été appuyé par le Gouvernement et approuvé par le PNUD en décembre 1980.

Uruguay. Un fonctionnaire de l'OMPI a effectué, en décembre 1980, une mission à Montevideo en réponse à une demande des pouvoirs publics, afin de donner des avis et de prêter son assistance au sujet d'un plan de modernisation de la législation et de l'administration de la propriété industrielle.

Groupe andin. En application de l'accord quinquennal de coopération technique signé en novembre 1979 entre l'OMPI et la *Junta del Acuerdo de Cartagena* (JUNAC), c'est-à-dire le Conseil du Groupe andin institué par l'Accord de Carthagène (qui regroupe la Bolivie, la Colombie, l'Equateur, le Pérou et le Venezuela), s'est tenue à Lima en juin 1980 une réunion intersecrétariats entre l'OMPI et la JUNAC, lors de laquelle a été préparé un large programme d'assistance tenant compte des conclusions de missions communes effectuées dans les cinq Etats membres. Le programme (approuvé par le Directeur général de l'OMPI et par la JUNAC et qui doit être soumis aux cinq Gouvernements andins par l'intermédiaire d'une réunion des Directeurs de leurs Offices de propriété industrielle) prévoit une formation de groupe visant à créer un groupe d'experts andins chargés de former à leur tour de nouveaux fonctionnaires ou participants venant d'autres pays en développement de la région, des missions d'experts auprès des Offices nationaux afin de fournir des avis sur les solutions à apporter à des problèmes particuliers et de promouvoir l'harmonisation des procédures, enfin des réunions régulières des chefs de ces Offices. Les Offices de la propriété industrielle du Brésil et de l'Espagne se sont offerts à apporter leur contribution à ce programme.

En octobre 1980, l'OMPI et la JUNAC ont organisé en commun à Lima un séminaire sur les licences à l'intention de participants des cinq pays du Groupe andin. L'OMPI a payé les dépenses de huit des 30 participants et des trois conférenciers de pays d'Amérique latine.

Bureau des Caraïbes de la CEPAL et CARICOM. A la suite de discussions préparatoires tenues à Port-of-Spain avec le Bureau des Caraïbes de la Commission économique pour l'Amérique latine (CEPAL),

un projet a été préparé en consultation avec la CEPAL et la Communauté des Caraïbes (CARICOM), en vue du renforcement des systèmes de propriété industrielle — y compris la documentation de brevets et les services d'information de brevets en tant que contribution au Centre de documentation des Caraïbes (CDC) — des pays anglophones de la région (Bahamas, Barbade, Dominique, Grenade, Guyane, Jamaïque, Ste-Lucie, St-Vincent et Grenadines, Suriname, Trinité-et-Tobago). En septembre 1980, l'Agence canadienne de développement international (ACDI) s'est déclarée disposée à fournir une assistance financière. La première phase du projet, qui doit se dérouler en 1980 et 1981, consiste en une évaluation de la situation des pays concernés dans le domaine de la propriété industrielle, de la documentation de brevets et des services d'information de brevets; la seconde phase, qui aura lieu en 1981, consistera en la tenue d'un séminaire de propriété industrielle et de questions connexes pour les fonctionnaires gouvernementaux et d'autres milieux intéressés de ces pays, afin de tirer des conclusions des travaux effectués lors de la première phase et, si possible, de préparer des propositions d'action future. La première phase du projet a commencé par une mission, en novembre 1980, à la Barbade, Ste-Lucie, St-Vincent et Grenadines, Grenade et Trinité-et-Tobago, d'un fonctionnaire de l'OMPI, d'un représentant de l'ACDI et d'un fonctionnaire gouvernemental de la Barbade. D'autres missions sont prévues dans les autres pays des Caraïbes au début de 1981.

Asie occidentale

Emirats arabes unis. En octobre 1980, des fonctionnaires de l'OMPI et un consultant de la Syrie ont dirigé des séminaires nationaux à Abou Dhabi, à Dubhaï et à Al-Aïn et y ont donné des cours de propriété industrielle à des participants de services gouvernementaux, d'universités, de chambres de commerce et de milieux privés.

Irak. Un fonctionnaire de l'OMPI a effectué une mission d'un mois, en février et mars 1980, afin de conseiller les pouvoirs publics sur l'amélioration des systèmes administratifs de l'Office de la propriété industrielle.

Fédération des conseils de recherche scientifique arabes (FASRC). Des conversations ont eu lieu à Genève, en juillet 1980, entre des représentants de la FASRC et de l'OMPI pour étudier les possibilités de coopération entre les deux organisations. Des décisions ont été prises sur les points suivants: élaboration par l'OMPI de l'esquisse générale d'un projet de service d'information et de documentation en matière de brevets intégré à un Centre arabe de documentation scientifique et technique; recherches sur l'état de la technique et collaboration pour l'organisation de journées d'étude, de colloques et de séminaires; représentation réciproque aux réunions; échanges de

publications. L'OMPI a été représentée à une réunion du Conseil de la FASRC à Amman, en décembre 1980; le Conseil a approuvé un projet d'établissement d'un tel service et a alloué les fonds nécessaires pour 1981.

Inventeurs, industrie et commerce

L'OMPI a organisé à *Manille*, en avril 1980, avec la coopération du Gouvernement de la République des Philippines et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), des *journées d'étude* sur l'utilisation efficace du système de la propriété industrielle en faveur des inventeurs, de l'industrie et du commerce *dans la région de l'Asie et du Pacifique*. On avait fait en sorte que ces journées d'étude coïncident avec le deuxième Festival des inventions philippines et avec le 14^e Concours annuel des inventeurs, aux cérémonies de clôture desquels le Directeur général a offert la médaille d'or de l'OMPI pour l'invention la plus éminente et la médaille d'or de l'OMPI pour l'inventeur philippin le plus éminent de 1980, ainsi que les diplômes correspondants; il a annoncé que ces deux médailles et ces deux diplômes de l'OMPI seront décernés chaque année aux Philippines et que d'autres analogues seront offerts lors de festivals ou de concours similaires éventuellement organisés dans d'autres pays en développement. Des prix similaires avaient déjà été décernés par l'OMPI lors du Salon international des inventions et des techniques nouvelles à Genève, en décembre 1979.

Parmi les 102 participants aux journées d'étude figuraient 46 représentants de 18 pays et d'un territoire (Afghanistan, Bangladesh, Bhoutan, Chine, Fidji, Inde, Indonésie, Malaisie, Mongolie, Népal, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, République de Corée, Sri Lanka, Thaïlande, Tonga, Viet Nam, Hong-Kong) ainsi que des observateurs de l'Association asiatique des conseils en brevets (APAA) et de la Fédération internationale des associations des inventeurs (IFIA).

Des conférences ont été présentées par des orateurs invités venus des Etats-Unis d'Amérique, de l'Inde, du Japon et de la Suède et par des fonctionnaires de l'OMPI; chaque conférence a été suivie d'un libre débat pendant lequel les participants ont posé des questions aux conférenciers et au Directeur général ou ont fait des déclarations ou des observations sur l'expérience de leurs pays, de leurs associations ou de leurs fédérations dans le domaine de la propriété industrielle en général ou particulièrement en rapport avec l'encouragement et la promotion de l'activité inventive et innovatrice locale.

Les participants se sont mis d'accord sur un certain nombre de conclusions et de recommandations. Ils ont noté que les mesures, les politiques et les pratiques juridiques et autres destinées à encourager et à aider les inventeurs et les innovateurs locaux doivent être attentivement prises en considération pour la rédac-

tion de lois en rapport avec la propriété industrielle; ils ont favorablement accueilli la décision de l'OMPI d'offrir des médailles et des diplômes pour les inventions et les inventeurs éminents de la région; ils ont demandé à l'OMPI d'organiser, avec le concours du PNUD, des réunions et des stages de formation à l'échelon régional, sous-régional et national en faveur des inventeurs et des innovateurs déclarés ou en puissance dans la région, de favoriser la coopération technique entre les pays de la région avec le concours des gouvernements intéressés et celui des organismes non gouvernementaux s'occupant de propriété industrielle; ils ont aussi demandé à l'OMPI de publier le texte des conférences présentées pendant les journées d'étude et de le diffuser aussi largement que possible auprès des organismes publics ou privés (à l'intérieur de la région et à l'extérieur) s'occupant d'encouragement et de promotion de l'activité inventive et innovatrice. Ces conférences ont été publiées en octobre 1980.

En prévision de la (troisième) réunion de 1980 du *Groupe de travail sur l'innovation technique*, des fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus en mission auprès d'organismes qui s'occupent d'innovation technique en Allemagne (République fédérale d'), aux Etats-Unis d'Amérique, au Mexique, en République démocratique allemande, en Suède et en Union soviétique.

Le Groupe de travail a tenu sa troisième réunion en septembre 1980. Les participants étaient des experts désignés par des institutions nationales de 19 Etats (Algérie, Allemagne (République fédérale d'), Brésil, Chine, Côte d'Ivoire, Egypte, Etats-Unis d'Amérique, France, Ghana, Inde, Japon, Pérou, Philippines, République démocratique allemande, Sénégal, Soudan, Suède, Union soviétique, Yougoslavie) et des observateurs de trois organisations internationales (Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), Fédération internationale des associations des inventeurs (IFIA) et *Licensing Executives Society (International) (LES)*).

Le Groupe de travail a souligné les activités de l'OMPI pour la promotion de l'innovation technologique, et plus particulièrement l'importance des activités relatives à la remise de récompenses et de prix à des innovateurs et à des promoteurs de l'activité innovatrice, et a pris note avec satisfaction de la publication par l'OMPI d'un *annuaire des associations d'inventeurs*. Il a recommandé des publications additionnelles, dont un annuaire des institutions s'occupant de la promotion et de l'innovation, une compilation des activités entreprises dans ce domaine par différents pays et institutions, une brochure type exposant pourquoi et comment il faudrait assurer la protection des inventeurs, un ouvrage sur les innovateurs et les inventeurs des pays en développement et une brochure contenant des directives sur la création et la réorganisation des institutions s'occupant de la promotion de l'activité innovatrice et inventive dans les pays en développement.

Un fonctionnaire de l'OMPI a exposé le programme de l'OMPI en faveur de la promotion de l'activité inventive dans les pays en développement lors d'un *séminaire national* organisé à Rijeka en octobre 1980 par l'Association yougoslave des innovateurs et des auteurs d'améliorations techniques, en relation avec une exposition annuelle d'inventions. Une médaille et un diplôme de l'OMPI ont été remis aux organisateurs de cette exposition.

Huit pays (Algérie, Bénin, Cameroun, Chili, Egypte, Haute-Volta, République de Corée, Zaïre) ont répondu à un questionnaire destiné à fournir des renseignements pour l'élaboration d'un guide sur l'organisation des *activités de brevets et de marques dans les entreprises* des pays en développement. Un projet de ce guide a été rédigé pour être examiné par un groupe de travail en 1981.

Acquisition de techniques ; licences

Le *Séminaire sur les licences de propriété industrielle et les arrangements en vue des transferts de techniques* a été organisé à Kuala Lumpur (Malaisie) en juin 1980 par l'OMPI et le Conseil de coordination des transferts de techniques industrielles de la Malaisie, avec la coopération et l'assistance financière de l'Agence canadienne de développement international (ACDI). Il avait pour but de donner des renseignements sur la manière d'identifier les problèmes qui risquent de se poser lors de la négociation et de la préparation de ces licences et arrangements, de faire mieux connaître les pratiques juridiques et commerciales en la matière et d'indiquer les solutions qu'il est possible d'apporter à ces problèmes, enfin de promouvoir un échange d'information et d'expérience.

Des participants désignés par les Gouvernements de l'Indonésie, de la Malaisie, des Philippines, de Singapour et de la Thaïlande, ainsi qu'un certain nombre de personnes venant d'entreprises industrielles et commerciales ou des milieux juridiques de ces pays et d'organisations régionales non gouvernementales, y avaient été invités. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) avaient également été invités à envoyer des représentants. Près de 90 personnes venant de tous les pays invités ont pris part à ce Séminaire.

Les travaux y ont eu comme points de départ le *Guide de l'OMPI sur les licences pour les pays en développement*, des études de cas et un exercice de négociation simulée. Des exposés y ont été faits par des fonctionnaires de l'OMPI et des spécialistes sur des questions en rapport avec la négociation et la préparation de contrats de licence. Les sujets suivants ont été étudiés: le rôle de l'OMPI et ses activités de promotion du développement dans les pays en développement; la propriété industrielle et son rôle dans le processus technologique et dans le développement

industriel et commercial; les méthodes et arrangements en vue de l'acquisition commerciale de techniques; le processus de négociation; le but, l'étendue et le contenu des licences de brevets, des contrats de savoir-faire, des accords en ce qui concerne les services et l'assistance techniques, des licences de marques de fabrique ou de commerce et des livraisons d'usines clés en mains; les dispositions préliminaires et autres de nature juridique générale; l'identification des droits et la description de la technique à acquérir; le domaine d'utilisation ou d'activité; les améliorations et autres progrès techniques; la divulgation des informations et des connaissances techniques; la protection du savoir-faire; la sous-traitance, les sous-licences et la cession; le lien entre la technique et la fourniture de biens d'équipement de matières premières, de produits ou composants intermédiaires et de pièces détachées; les aspects de production et leurs relations avec les licences de marque; le contrôle de la qualité; l'exploitation de l'invention brevetée; l'importation de produits fabriqués à l'étranger par le donneur de licence, d'autres preneurs de licences ou des tiers; les marques; les circuits de distribution; l'établissement des prix d'exportation de produits fabriqués sous l'invention brevetée ou vendus sous une marque (exclusivité et territorialité); la durée des contrats de licence; l'expiration des droits; l'usage continu du savoir-faire; la garantie des droits de propriété industrielle; la garantie du savoir-faire; la responsabilité envers les tiers; la carence; les moyens de réparation convenus; le règlement des conflits; les procédures internes et externes; le droit et la juridiction applicables; l'évaluation économique du coût de la technique et son prix; les formes de dédommagement pécuniaire pour les licences de propriété industrielle et l'apport du savoir-faire; les méthodes de calcul; les frais afférents aux services et à l'assistance techniques; les systèmes d'imposition et leurs répercussions; le règlement des paiements; l'approbation des pouvoirs publics.

Les participants ont recommandé que l'OMPI continue d'organiser de semblables séminaires aux niveaux régional, sous-régional et national dans la région de l'Asie du Sud-Est; ils se sont félicités de la présence parmi eux non seulement de fonctionnaires gouvernementaux mais également de personnes venant de l'industrie et du commerce ainsi que des professions juridiques; ils ont suggéré, sans négliger pour autant les questions traitées par le Séminaire, qu'on envisage à l'avenir de concentrer l'attention sur une industrie donnée.

En octobre 1980, l'OMPI et la JUNAC ont organisé à Lima un *séminaire sur les licences* à l'intention de participants des cinq pays du Groupe andin. L'OMPI a payé les dépenses de huit des 30 participants et de trois conférenciers de pays d'Amérique latine.

En décembre 1980, un *séminaire national sur les licences de brevets et de marques* a été organisé à Singapour par l'OMPI et par le Conseil scientifique

de Singapour. Des déclarations liminaires ont été faites par le Ministre du droit et de la science et technologie du Gouvernement de Singapour, par le Directeur général de l'OMPI et par le Président du Conseil scientifique de Singapour. Des exposés, qui ont abouti à des discussions entre les participants, ont été faits par le Directeur général, par un fonctionnaire de l'OMPI et par un expert en licences (le Président de la *Licensing Executives Society (International) (LES)*) de France. Les 90 participants venaient d'administrations gouvernementales, de firmes juridiques et du milieu des affaires et du commerce.

Développement des professions de la propriété industrielle et de l'enseignement dans les universités

Conformément à la recommandation d'une *table ronde de professeurs d'université sur l'enseignement du droit de la propriété industrielle* organisée par l'OMPI à Genève en octobre 1979, une réunion d'un groupe restreint de professeurs d'université s'est tenue en avril 1980. Elle a élaboré, en s'appuyant sur des avant-projets présentés par l'OMPI, un projet de statuts d'une association internationale pour le développement de l'enseignement et de la recherche dans le domaine de la propriété intellectuelle comme la table ronde l'avait proposé. Ce projet a été diffusé pour observations en juin 1980 et devrait être définitivement adopté par une assemblée constituante de l'association en 1981.

Accroissement, dans les pays en développement, de l'accès à l'information technique figurant dans les documents de brevets

Rapports de recherche sur l'état de la technique. Depuis 1975, l'OMPI poursuit un programme consistant à fournir aux organismes et aux particuliers des pays en développement des rapports gratuits de recherche sur l'état de la technique, dans le cadre d'accords conclus entre des offices de propriété industrielle donateurs des pays développés et le Bureau international de l'OMPI. A la suite de l'augmentation du nombre des demandes en provenance des pays en développement, ce programme a été étoffé, tant pour l'étendue des services offerts que pour le volume des contributions.

En 1980, 305 demandes de recherche ont été présentées par 33 pays (Algérie, Argentine, Bolivie, Botswana, Brésil, Chili, Costa Rica, Cuba, Egypte, Guatemala, Inde, Irak, Koweït, Malawi, Maurice, Mexique, Ouganda, Pakistan, Pérou, Philippines, République de Corée, République populaire démocratique de Corée, Rwanda, Singapour, Sri Lanka, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Zaïre) et par l'OAPI. Neuf de ces demandes ont été présentées par l'intermédiaire des services d'information industrielle de l'Organisation des Nations Unies pour le dévelop-

pement industriel (ONUDI) en vertu d'un accord de coopération conclu en 1979 entre les autorités autrichiennes, l'OMPI et l'ONUDI. Au cours de la même période, 298 rapports de recherche ont été livrés aux pays en développement, dont la plupart avaient été rédigés par les Offices autrichien (176) et suédois (65).

A chaque rapport fourni dans le cadre de la contribution autrichienne au programme étaient joints un formulaire relatif à l'utilité du rapport pour l'utilisateur final ainsi qu'une demande de remplir ce formulaire. Les réponses montrent que ces rapports sont pertinents et complets.

L'Office allemand des brevets a effectué 17 recherches gratuites dans des domaines techniques dans lesquels il exploite des systèmes de recherche mécanisés. En outre, il a fourni gratuitement 46 copies de descriptions de brevets à des utilisateurs de pays en développement.

En vertu d'un accord signé avec l'OMPI en février 1980, le Comité d'Etat de l'URSS pour les inventions et les découvertes s'est associé au programme. La contribution de l'Union soviétique est spécialement destinée à aider à l'examen de nouveauté et d'activité inventive des demandes de brevet d'invention pratiqué dans les pays en développement. Quatre rapports de recherche et d'examen ont été réalisés.

En vertu d'un accord conclu avec l'OMPI, l'Office européen des brevets (OEB) a achevé les deux premières d'une série de monographies traitant de façon approfondie de secteurs techniques particulièrement importants pour les pays en développement. La publication de ces monographies est en cours de préparation. L'OEB a en outre accepté d'effectuer des recherches de nouveauté pour 30 demandes de brevet de la République de Corée. Vingt rapports de recherche ont été faits, les dix autres sont en préparation. Au début de 1981, dix à 20 rapports généraux sur l'état de la technique seront effectués dans le cadre du programme par l'OEB sur une base expérimentale. En 1981, trois autres monographies seront établies.

Depuis juin 1980, l'Office suisse de la propriété intellectuelle contribue aussi au programme en fournissant gratuitement des copies de documents de brevets. Pendant la période du 1^{er} juin au 31 décembre 1980, il a ainsi fourni des copies de 327 documents de brevets.

L'Office des brevets de la Finlande a effectué dix recherches de l'état de la technique à titre d'essai en 1980. La mesure des contributions futures éventuelles sera évaluée au début de 1981.

De nombreux offices de propriété industrielle ont offert et fourni de nombreuses autres contributions moins importantes. Mais, étant donné que les demandes de rapports de recherche ont été très nombreuses et qu'elles ont parfois excédé la capacité du programme, l'OMPI recherche des contributions nouvelles et accrues.

Séminaires et stages de formation. Un fonctionnaire de l'OMPI a présenté des exposés à l'occasion du *cours de formation* en matière de documentation et d'information industrielle de l'IDCAS qui s'est déroulé à Amman du 19 au 31 janvier 1980 et qui a été suivi par 50 participants de la Jordanie, du Koweït, du Soudan et de la Tunisie. Les exposés avaient pour thèmes l'accès à l'information technique contenue dans les documents de brevets ainsi que la structure et le contenu des documents de brevets.

En collaboration avec la Direction nationale de la propriété industrielle (DNPI) du Secrétariat d'Etat au développement industriel (Ministère des affaires économiques) et le Centre argentin d'information scientifique et technique (CAICYT) du Conseil national de la recherche scientifique et technique de la République Argentine, l'OMPI a organisé à Buenos Aires, en avril 1980, un *Symposium* sur « le rôle de l'information de brevets dans le développement économique national ». Les Gouvernements de l'Argentine, de la Bolivie, du Brésil, du Chili, de la Colombie, du Mexique, du Paraguay, du Pérou, de l'Uruguay et du Venezuela avaient été invités à envoyer des participants et ont tous été représentés. Sept organisations intergouvernementales ou internationales non gouvernementales, sept institutions argentines ainsi que le Centre international de documentation de brevets (INPADOC) ont participé à ce colloque, qui a réuni au total une cinquantaine de participants.

Les débats se sont déroulés sur la base de documents rédigés et présentés par l'OMPI, traitant du rôle de l'information de brevets dans le développement économique national, de la classification internationale des brevets (CIB), des recherches sur l'état de la technique et des activités de l'OMPI en matière de formation de spécialistes de l'information de brevets, et aussi sur la base de documents présentés par d'autres participants et traitant de l'expérience nationale relative à l'utilisation de la CIB et aux recherches sur l'état de la technique, de l'organisation des fonds documentaires de brevets, de la formation de spécialistes de l'information de brevets et enfin de l'importance, pour l'industrie, de l'information technique contenue dans les documents de brevets.

Au cours d'un débat animé sur ces différentes questions, les participants ont reconnu l'intérêt de la documentation de brevets dans les différentes branches de l'industrie, de l'économie et de la recherche, la nécessité de créer des banques de données régionales et d'aménager les échanges d'information en matière de brevets dans la région de façon à éviter les doubles emplois, éventuellement en s'appuyant sur le Service latino-américain de données sur la propriété industrielle et le transfert des techniques, l'importance de la formation et enfin l'aide que l'OMPI pourrait apporter en élargissant sa coopération avec les pays d'Amérique latine dans les secteurs plus techniques de la propriété industrielle.

Dix-sept stagiaires de 15 pays en développement ont participé à un *cours de formation* à l'emploi de la documentation de brevets comme source d'information technique tenu à Vienne en juin et juillet 1980, organisé conjointement par l'OMPI et le Gouvernement de l'Autriche, conformément à un accord à cet effet signé par le Chancelier fédéral de la République d'Autriche et le Directeur général de l'OMPI en mai 1980.

Vingt-cinq stagiaires de 22 pays en développement ont participé à un *séminaire de formation* organisé à La Haye en octobre 1980 par l'OMPI, l'OEB et la Commission des Communautés européennes (CCE) sur « une information technique au service du développement industriel: documents de brevets »; ils y ont participé dans de nombreux cas soit avant soit après des stages pratiques dans les pays ou institutions suivants: Allemagne (République fédérale d'), France, Japon, Royaume-Uni, OEB, Institut Max Planck, OMPI.

Guides de l'utilisateur de la CIB. En coopération avec l'ONUDI et l'Office européen des brevets (OEB), des guides de l'utilisateur de la CIB ont été rédigés pour les agro-industries et pour les machines et l'outillage agricoles. Deux autres guides déjà rédigés (métallurgie, engrais) ont été révisés et adaptés à la troisième édition de la CIB entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1980.

Collections de documents de brevets. L'OMPI a poursuivi ses efforts afin que des collections de documents de brevets et de la documentation connexe soient mises à la disposition des pays en développement qui les demandent et qu'elles leur parviennent. Le Royaume-Uni a pu répondre à une demande de la Yougoslavie qui souhaitait recevoir une collection de documents de brevets du Royaume-Uni. La République populaire démocratique de Corée a reçu les collections suivantes de documents de brevets: une collection complète de documents suisses et des collections de documents des Etats-Unis d'Amérique et de la République fédérale d'Allemagne offertes par la Suisse; une collection complète de documents autrichiens offerte par l'Autriche; une collection de documents bulgares (environ 15.000) offerte par la Bulgarie; environ 341.000 documents français sur cartes à fenêtre offerts par la Suède; et 27.000 documents australiens offerts par l'Autriche. Des dispositions ont été prises pour que la République populaire démocratique de Corée reçoive d'autres documents australiens de l'Autriche ainsi qu'une collection complète de documents de la République fédérale d'Allemagne provenant de Bulgarie.

Le *Groupe de travail sur l'information en matière de brevets en faveur des pays en développement* du Comité permanent de l'OMPI chargé de l'information en matière de brevets (PCPI) a tenu sa deuxième session à Genève en octobre 1980. Dix-neuf Etats et deux organisations intergouvernementales, membres du Groupe de travail, ont été représentés; une autre organisation intergouvernementale et deux autres organisations ont été représentées par des observateurs.

de Singapour. Des déclarations liminaires ont été faites par le Ministre du droit et de la science et technologie du Gouvernement de Singapour, par le Directeur général de l'OMPI et par le Président du Conseil scientifique de Singapour. Des exposés, qui ont abouti à des discussions entre les participants, ont été faits par le Directeur général, par un fonctionnaire de l'OMPI et par un expert en licences (le Président de la *Licensing Executives Society (International) (LES)*) de France. Les 90 participants venaient d'administrations gouvernementales, de firmes juridiques et du milieu des affaires et du commerce.

Développement des professions de la propriété industrielle et de l'enseignement dans les universités

Conformément à la recommandation d'une *table ronde de professeurs d'université sur l'enseignement du droit de la propriété industrielle* organisée par l'OMPI à Genève en octobre 1979, une réunion d'un groupe restreint de professeurs d'université s'est tenue en avril 1980. Elle a élaboré, en s'appuyant sur des avant-projets présentés par l'OMPI, un projet de statuts d'une association internationale pour le développement de l'enseignement et de la recherche dans le domaine de la propriété intellectuelle comme la table ronde l'avait proposé. Ce projet a été diffusé pour observations en juin 1980 et devrait être définitivement adopté par une assemblée constituante de l'association en 1981.

Accroissement, dans les pays en développement, de l'accès à l'information technique figurant dans les documents de brevets

Rapports de recherche sur l'état de la technique. Depuis 1975, l'OMPI poursuit un programme consistant à fournir aux organismes et aux particuliers des pays en développement des rapports gratuits de recherche sur l'état de la technique, dans le cadre d'accords conclus entre des offices de propriété industrielle donateurs des pays développés et le Bureau international de l'OMPI. A la suite de l'augmentation du nombre des demandes en provenance des pays en développement, ce programme a été étoffé, tant pour l'étendue des services offerts que pour le volume des contributions.

En 1980, 305 demandes de recherche ont été présentées par 33 pays (Algérie, Argentine, Bolivie, Botswana, Brésil, Chili, Costa Rica, Cuba, Egypte, Guatemala, Inde, Irak, Koweït, Malawi, Maurice, Mexique, Ouganda, Pakistan, Pérou, Philippines, République de Corée, République populaire démocratique de Corée, Rwanda, Singapour, Sri Lanka, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Zaïre) et par l'OAPI. Neuf de ces demandes ont été présentées par l'intermédiaire des services d'information industrielle de l'Organisation des Nations Unies pour le dévelop-

pement industriel (ONUDI) en vertu d'un accord de coopération conclu en 1979 entre les autorités autrichiennes, l'OMPI et l'ONUDI. Au cours de la même période, 298 rapports de recherche ont été livrés aux pays en développement, dont la plupart avaient été rédigés par les Offices autrichien (176) et suédois (65).

A chaque rapport fourni dans le cadre de la contribution autrichienne au programme étaient joints un formulaire relatif à l'utilité du rapport pour l'utilisateur final ainsi qu'une demande de remplir ce formulaire. Les réponses montrent que ces rapports sont pertinents et complets.

L'Office allemand des brevets a effectué 17 recherches gratuites dans des domaines techniques dans lesquels il exploite des systèmes de recherche mécanisés. En outre, il a fourni gratuitement 46 copies de descriptions de brevets à des utilisateurs de pays en développement.

En vertu d'un accord signé avec l'OMPI en février 1980, le Comité d'Etat de l'URSS pour les inventions et les découvertes s'est associé au programme. La contribution de l'Union soviétique est spécialement destinée à aider à l'examen de nouveauté et d'activité inventive des demandes de brevet d'invention pratiqué dans les pays en développement. Quatre rapports de recherche et d'examen ont été réalisés.

En vertu d'un accord conclu avec l'OMPI, l'Office européen des brevets (OEB) a achevé les deux premières d'une série de monographies traitant de façon approfondie de secteurs techniques particulièrement importants pour les pays en développement. La publication de ces monographies est en cours de préparation. L'OEB a en outre accepté d'effectuer des recherches de nouveauté pour 30 demandes de brevet de la République de Corée. Vingt rapports de recherche ont été faits, les dix autres sont en préparation. Au début de 1981, dix à 20 rapports généraux sur l'état de la technique seront effectués dans le cadre du programme par l'OEB sur une base expérimentale. En 1981, trois autres monographies seront établies.

Depuis juin 1980, l'Office suisse de la propriété intellectuelle contribue aussi au programme en fournissant gratuitement des copies de documents de brevets. Pendant la période du 1^{er} juin au 31 décembre 1980, il a ainsi fourni des copies de 327 documents de brevets.

L'Office des brevets de la Finlande a effectué dix recherches de l'état de la technique à titre d'essai en 1980. La mesure des contributions futures éventuelles sera évaluée au début de 1981.

De nombreux offices de propriété industrielle ont offert et fourni de nombreuses autres contributions moins importantes. Mais, étant donné que les demandes de rapports de recherche ont été très nombreuses et qu'elles ont parfois excédé la capacité du programme, l'OMPI recherche des contributions nouvelles et accrues.

Séminaires et stages de formation. Un fonctionnaire de l'OMPI a présenté des exposés à l'occasion du *cours de formation* en matière de documentation et d'information industrielle de l'IDCAS qui s'est déroulé à Amman du 19 au 31 janvier 1980 et qui a été suivi par 50 participants de la Jordanie, du Koweït, du Soudan et de la Tunisie. Les exposés avaient pour thèmes l'accès à l'information technique contenue dans les documents de brevets ainsi que la structure et le contenu des documents de brevets.

En collaboration avec la Direction nationale de la propriété industrielle (DNPI) du Secrétariat d'Etat au développement industriel (Ministère des affaires économiques) et le Centre argentin d'information scientifique et technique (CAICYT) du Conseil national de la recherche scientifique et technique de la République Argentine, l'OMPI a organisé à Buenos Aires, en avril 1980, un *Symposium* sur « le rôle de l'information de brevets dans le développement économique national ». Les Gouvernements de l'Argentine, de la Bolivie, du Brésil, du Chili, de la Colombie, du Mexique, du Paraguay, du Pérou, de l'Uruguay et du Venezuela avaient été invités à envoyer des participants et ont tous été représentés. Sept organisations intergouvernementales ou internationales non gouvernementales, sept institutions argentines ainsi que le Centre international de documentation de brevets (INPADOC) ont participé à ce colloque, qui a réuni au total une cinquantaine de participants.

Les débats se sont déroulés sur la base de documents rédigés et présentés par l'OMPI, traitant du rôle de l'information de brevets dans le développement économique national, de la classification internationale des brevets (CIB), des recherches sur l'état de la technique et des activités de l'OMPI en matière de formation de spécialistes de l'information de brevets, et aussi sur la base de documents présentés par d'autres participants et traitant de l'expérience nationale relative à l'utilisation de la CIB et aux recherches sur l'état de la technique, de l'organisation des fonds documentaires de brevets, de la formation de spécialistes de l'information de brevets et enfin de l'importance, pour l'industrie, de l'information technique contenue dans les documents de brevets.

Au cours d'un débat animé sur ces différentes questions, les participants ont reconnu l'intérêt de la documentation de brevets dans les différentes branches de l'industrie, de l'économie et de la recherche, la nécessité de créer des banques de données régionales et d'aménager les échanges d'information en matière de brevets dans la région de façon à éviter les doubles emplois, éventuellement en s'appuyant sur le Service latino-américain de données sur la propriété industrielle et le transfert des techniques, l'importance de la formation et enfin l'aide que l'OMPI pourrait apporter en élargissant sa coopération avec les pays d'Amérique latine dans les secteurs plus techniques de la propriété industrielle.

Dix-sept stagiaires de 15 pays en développement ont participé à un *cours de formation* à l'emploi de la documentation de brevets comme source d'information technique tenu à Vienne en juin et juillet 1980, organisé conjointement par l'OMPI et le Gouvernement de l'Autriche, conformément à un accord à cet effet signé par le Chancelier fédéral de la République d'Autriche et le Directeur général de l'OMPI en mai 1980.

Vingt-cinq stagiaires de 22 pays en développement ont participé à un *séminaire de formation* organisé à La Haye en octobre 1980 par l'OMPI, l'OEB et la Commission des Communautés européennes (CCE) sur « une information technique au service du développement industriel: documents de brevets »; ils y ont participé dans de nombreux cas soit avant soit après des stages pratiques dans les pays ou institutions suivants: Allemagne (République fédérale d'), France, Japon, Royaume-Uni, OEB, Institut Max Planck, OMPI.

Guides de l'utilisateur de la CIB. En coopération avec l'ONUDI et l'Office européen des brevets (OEB), des guides de l'utilisateur de la CIB ont été rédigés pour les agro-industries et pour les machines et l'outillage agricoles. Deux autres guides déjà rédigés (métallurgie, engrais) ont été révisés et adaptés à la troisième édition de la CIB entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1980.

Collections de documents de brevets. L'OMPI a poursuivi ses efforts afin que des collections de documents de brevets et de la documentation connexe soient mises à la disposition des pays en développement qui les demandent et qu'elles leur parviennent. Le Royaume-Uni a pu répondre à une demande de la Yougoslavie qui souhaitait recevoir une collection de documents de brevets du Royaume-Uni. La République populaire démocratique de Corée a reçu les collections suivantes de documents de brevets: une collection complète de documents suisses et des collections de documents des Etats-Unis d'Amérique et de la République fédérale d'Allemagne offertes par la Suisse; une collection complète de documents autrichiens offerte par l'Autriche; une collection de documents bulgares (environ 15.000) offerte par la Bulgarie; environ 341.000 documents français sur cartes à fenêtre offerts par la Suède; et 27.000 documents australiens offerts par l'Autriche. Des dispositions ont été prises pour que la République populaire démocratique de Corée reçoive d'autres documents australiens de l'Autriche ainsi qu'une collection complète de documents de la République fédérale d'Allemagne provenant de Bulgarie.

Le *Groupe de travail sur l'information en matière de brevets en faveur des pays en développement* du Comité permanent de l'OMPI chargé de l'information en matière de brevets (PCPI) a tenu sa deuxième session à Genève en octobre 1980. Dix-neuf Etats et deux organisations intergouvernementales, membres du Groupe de travail, ont été représentés; une autre organisation intergouvernementale et deux autres organisations ont été représentées par des observateurs.

Le Groupe de travail a évalué l'état d'avancement du *programme de recherches de l'OMPI sur l'état de la technique* en 1980 et lors des années précédentes. Le Groupe de travail a conclu que le programme présentait une grande utilité pour les pays en développement et qu'il devrait être vigoureusement poursuivi et considéré, tout en appréciant les contributions des pays industrialisés (voir plus bas), que les efforts pour obtenir des contributions additionnelles devraient être poursuivis. Il a estimé que, compte tenu du fait que les pays en développement sont toujours plus conscients de l'existence du programme de l'OMPI, des problèmes sérieux pourraient se poser à l'avenir. Le Groupe de travail a poursuivi son étude de *l'identification des types d'utilisateurs de l'information de brevets dans les pays en développement et de leurs besoins*. Il a noté que les enquêtes en cours du Brésil et de l'OAPI feraient l'objet d'un rapport très prochainement et que les résultats d'une étude sur les utilisateurs de l'information de brevets et sur leurs besoins, entreprise par l'Office australien de propriété industrielle, seraient discutés ultérieurement. Le Groupe de travail est convenu de la forme que devraient avoir les deux *curricula types des cours de formation sur l'information de brevets*, dont l'un sera consacré au sujet général de l'information et de la documentation de brevets et l'autre à l'utilisation de la classification internationale des brevets (CIB) pour la recherche des informations techniques contenues dans les documents de brevets.

Le Groupe de travail a étudié *l'enquête mondiale effectuée pour l'OMPI par le Centre international de documentation en matière de brevets (INPADOC)* qui indique quel *pourcentage des inventions pourrait être couvert par des collections de documents de brevets limitées aux documents de certaines combinaisons de pays*; il est convenu que les informations figurant dans cette étude répondaient pleinement aux besoins des pays en développement; il a également pris note d'un rapport de l'INPADOC sur la mise en œuvre de son nouveau Service des registres de brevets (PRS) qui fournira, en 1981, des informations sur le statut juridique, dans certains pays, des demandes de brevet n'ayant pas encore abouti à une décision et sur les brevets délivrés.

Comité permanent de l'OMPI chargé de la coopération pour le développement en rapport avec la propriété industrielle

La Barbade, la Colombie, El Salvador, la Guinée et le Malawi sont devenus membres du Comité permanent, ce qui porte le nombre de ses membres à 69.

Le Comité permanent a tenu sa septième session à Genève en avril et mai 1980. Quarante-huit Etats membres du Comité permanent, huit Etats non membres, sept organisations intergouvernementales et onze organisations internationales non gouvernementales y étaient représentés.

Conformément aux dispositions spéciales qui figurent dans son budget approuvé, l'OMPI a pris en charge les frais de voyage et de séjour d'un délégué de chacun des pays représentés à la session qui sont membres du Comité permanent et qui sont classés parmi les moins avancés des pays en développement.

Le Comité permanent a passé en revue les activités menées depuis sa session précédente ainsi que les plans relatifs aux activités futures en s'appuyant sur les postes correspondants du programme et du budget approuvés par les organes directeurs de l'OMPI pour 1980 et 1981.

Au cours de l'examen des activités consacrées à la *formation* (individuelle ou en groupe), plusieurs délégations ont fait des suggestions précises ou générales dont il devra être tenu compte pour la préparation et l'application du programme. La plupart des délégations ont félicité le Bureau international de l'essor imprimé à ce programme depuis la session précédente du Comité permanent. Plusieurs délégations ont marqué leur satisfaction à l'égard de la formation reçue par leurs ressortissants. Plusieurs délégations ont aussi annoncé qu'elles poursuivraient ou même — en ce qui concerne les Délégations de l'Espagne, de la République fédérale d'Allemagne, du Canada, de l'Union soviétique, de la France et du Royaume-Uni — qu'elles renforceraient leurs contributions au programme de formation de l'OMPI. La Délégation de la République fédérale d'Allemagne a annoncé que son pays organisera très probablement un cours sur les marques en 1981. La Délégation de la Pologne a indiqué que son pays participera à la formation de ressortissants de pays en développement en offrant à un stagiaire d'un tel pays un stage à l'Office des brevets de la République populaire de Pologne.

Le Comité permanent était invité à faire des observations sur les projets des parties de la nouvelle *Loi type pour les pays en développement concernant les inventions* qui n'étaient pas encore publiées (la 1^{re} partie, qui traite des brevets, a été publiée en août 1979). Ces projets traitent du savoir-faire, de l'examen et de l'enregistrement des contrats, du certificat d'inventeur, des technovations et, dans une annexe, du brevet de transfert de techniques. Ils avaient été rédigés à la lumière des avis exprimés lors de la dernière session du Groupe de travail sur la Loi type (mars 1979).

Plusieurs délégations ont présenté des commentaires au Comité permanent; sur la base de ces observations lesdites parties de la Loi type ont été publiées en août 1980.

Le Comité permanent a noté que des projets sont en cours de rédaction ou de révision pour les *principales options offertes au législateur* à propos de la Loi type sur les inventions, pour « *la marque au service du développement* » et pour les aspects de propriété industrielle de la *protection du consommateur*, en vue d'être examinés par des groupes de consultants ou d'experts.

En examinant les activités et les plans relatifs à la mise en place d'*organismes publics* s'occupant de propriété industrielle, le Comité permanent a consacré une attention particulière à l'importance de la *coopération entre pays en développement* et a noté qu'une étroite consultation est maintenue avec les commissions régionales des Nations Unies et avec le PNUD afin que les activités de promotion et de soutien de cette coopération soient pleinement conformes à la politique poursuivie, aux possibilités et aux besoins. Le Comité permanent a pris note, en les approuvant, des activités menées pour soutenir l'OAPI et le CADIB, l'ESARIPO et l'ESAPADIC, le Groupe andin, le Service latino-américain de données et l'IDCAS.

Le Comité permanent a examiné l'esquisse d'une description présentée par l'OMPI au sujet d'un éventuel système de *coopération internationale pour l'examen des demandes de brevet*, conçu pour aider les pays en développement qui ne disposent pas des moyens en personnel, en documentation et en matériel nécessaires pour assurer un examen de fond.

De nombreuses délégations ont pris la parole à ce sujet et toutes se sont félicitées de l'initiative du Directeur général de l'OMPI, et notamment du projet de convocation d'un groupe de consultants, de préférence en 1980. De l'avis général du Comité permanent, cette question relève de toute évidence de la compétence exclusive de l'OMPI, la coopération envisagée serait extrêmement utile pour les pays en développement qui veulent apprécier la brevetabilité des inventions de leurs propres ressortissants, et il faudrait étudier attentivement la possibilité d'instituer ce système de coopération. Plusieurs délégations et observateurs ont proposé de participer aux travaux du groupe de consultants prévu.

Le Comité permanent a pris note, en les approuvant, des plans de coopération avec les gouvernements des pays en développement visant à développer la *profession* de conseil et de mandataire en propriété industrielle, notamment ceux qui prévoient la convocation d'un petit groupe de consultants. Plusieurs délégations ont souligné l'importance de cette activité et se sont félicitées de l'initiative du Bureau international. Des organisations ayant le statut d'observateur et dont font partie des conseils ou mandataires en propriété industrielle ont offert leur coopération.

B. Activités de droit d'auteur et de droits voisins

Objectif

L'objectif est de faire œuvre utile pour les pays en développement dans cinq domaines:

- i) formation de spécialistes,
- ii) création ou modernisation de la législation nationale,

- iii) établissement ou développement d'une infrastructure appropriée,
- iv) stimulation de l'activité créatrice,
- v) aménagement d'un accès plus facile aux œuvres protégées par un droit d'auteur détenu par des étrangers.

Accroissement, dans les pays en développement, de la compréhension et de la connaissance de la législation et des implications pratiques du droit d'auteur et des droits voisins (formation)

L'OMPI a reçu, en 1980, 64 demandes de stage dans les domaines du droit d'auteur et des droits voisins émanant de 37 pays en développement et d'un territoire, de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et, à la suite de consultations avec l'Organisation de l'unité africaine (OUA), du Congrès panafricain d'Azanie (PAC). Quarante-huit de ces demandes, émanant des 33 pays et du territoire suivants, de l'UNRWA et du PAC, ont été acceptées: Algérie, Argentine, Bangladesh, Bolivie, Brésil, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Colombie, Congo, Equateur, Fidji, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Haute-Volta, Inde, Indonésie, Kenya, Madagascar, Mali, Maurice, Mexique, Niger, Nigéria, Philippines, Rwanda, Sénégal, Somalie, Thaïlande, Yémen démocratique, Zaïre, Zambie, Hong-Kong.

La formation organisée en 1980 a revêtu les aspects suivants:

a) pour sept stagiaires, un *cours* de formation spécialisé sur l'administration du droit d'auteur et des droits voisins à *Stockholm*, en août et septembre 1980, organisé par l'OMPI en coopération avec le Gouvernement suédois et l'Agence suédoise pour le développement international (SIDA);

b) pour 22 stagiaires, un *cours* d'introduction générale au droit d'auteur et aux droits voisins à *Berlin (Ouest)* en septembre et octobre 1980, organisé par l'OMPI en coopération avec la Fondation allemande pour le développement international (DSE) sur l'invitation conjointe du Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne et du Sénat de Berlin (Ouest); ce cours a été suivi d'une formation pratique dans les pays suivants: Algérie, Allemagne (République fédérale d'), Autriche, Belgique, France, Hongrie, Inde, Pays-Bas, Royaume-Uni, Sénégal, Suisse;

c) pour 14 stagiaires, un *cours* de formation spécialisé sur le droit d'auteur et les droits voisins, à *Zurich*, en juin 1980, organisé par l'OMPI en coopération avec la Société suisse pour les droits des auteurs d'œuvres musicales (SUISA);

d) pour quatre stagiaires, une formation pratique dans l'un des pays suivants: Argentine, Mexique, République démocratique allemande;

e) pour un stagiaire, des voyages d'étude en France et au siège de l'OMPI.

Dans la mesure du possible, la formation organisée en 1980 a comporté une visite au siège de l'OMPI.

Pour l'analyse générale des demandes de stage acceptées en 1980, voir, plus haut, le chapitre du présent rapport qui traite de la formation dans le domaine de la propriété industrielle.

Les douze pays suivants ont accepté de prendre en charge, en tout ou en partie, les frais de voyage et de séjour de stagiaires: Algérie, Allemagne (République fédérale d'), Autriche, Belgique, Hongrie, Inde, Mexique, Pays-Bas, République démocratique allemande, Royaume-Uni, Suède, Suisse. Le reste des frais a été pris en charge par le budget du programme d'assistance technico-juridique de l'OMPI.

Le Séminaire sur la propriété intellectuelle organisé par l'OMPI en *Guinée-Bissau*, en mai 1980, en faveur des Etats nouvellement indépendants d'Afrique et décrit plus haut dans le présent rapport, au chapitre qui traite de la formation dans le domaine de la propriété industrielle, a aussi traité de questions de droit d'auteur.

Des experts de 26 pays d'Afrique ont participé à titre personnel à un *Séminaire régional africain sur le droit d'auteur* organisé par l'OMPI et par l'Unesco et à un *Séminaire régional africain sur la protection des droits des artistes interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radio-diffusion* organisé par l'OMPI, l'OIT et l'Unesco, à *Lomé* en décembre 1980, sur l'invitation du Gouvernement du Togo.

Les experts sont venus des pays suivants: Algérie, Bénin, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Ethiopie, Gambie, Ghana, Guinée, Haute-Volta, Kenya, Madagascar, Malawi, Mali, Maroc, Nigéria, République centrafricaine, Rwanda, Sénégal, Tanzanie, Togo, Tunisie, Zaïre. Des observateurs de France, de Zimbabwe, de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) et de sept organisations internationales non gouvernementales y ont également participé.

Les rapports par pays présentés par les experts et les déclarations des organisations sur les questions couvertes par les conventions internationales pour la protection des auteurs, des artistes interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion ont abouti à une remarquable fertilisation croisée d'idées et d'échanges de vues. En conclusion, les experts ont adopté des textes exprimant des vœux en faveur de l'accroissement de la protection des droits des auteurs et des droits voisins.

En octobre 1980, un fonctionnaire de l'OMPI a fait des exposés à des séminaires nationaux sur des aspects internationaux du droit d'auteur organisés par le Conseil brésilien du droit d'auteur (Ministère de l'éducation et de la culture) à Brasilia et à Sao Paulo.

Législation

L'OMPI a continué de coopérer, sur demande, avec des gouvernements ou des groupes de gouvernements de pays en développement pour l'adoption de textes législatifs ou réglementaires nouveaux ou pour la modernisation de ceux qui existent dans le domaine du droit d'auteur et des droits voisins. Au cours de la période sur laquelle porte le présent rapport, cette coopération a été poursuivie avec les pays suivants:

Angola. Des conversations ont eu lieu à Genève, lors d'un voyage d'étude organisé pour un fonctionnaire de ce pays, au sujet d'un projet de législation sur le droit d'auteur.

Barbade. L'OMPI avait transmis un projet de loi sur le droit d'auteur aux pouvoirs publics, en décembre 1979, et des entretiens ont eu lieu avec des fonctionnaires à Genève, en avril, et lors d'une mission de l'OMPI à la Barbade, en mai 1980. En septembre 1980, des discussions additionnelles du projet de loi ont eu lieu à Genève. En novembre 1980, des fonctionnaires de l'OMPI ont présenté des exposés à un *séminaire national* sur la propriété intellectuelle organisé par le Gouvernement et l'OMPI à *Bridgetown*. Le projet est exécuté avec le concours financier de l'Agence canadienne de développement international (ACDI). A l'occasion de ce séminaire, le projet de loi sur le droit d'auteur et les droits voisins a été mis au point avec des fonctionnaires gouvernementaux.

Burundi. Un projet de statuts pour un organisme d'auteurs a été discuté à Genève en juillet 1980 avec un fonctionnaire du Burundi, ainsi que les problèmes liés à l'amendement de la loi de 1978 sur le droit d'auteur. En décembre 1980, un projet de décret-loi amendement cette loi a été soumis pour commentaires par le Gouvernement au Bureau international. Une annexe à ce décret-loi prévoit également la protection des droits voisins.

Cameroun. Sur requête du Gouvernement, un projet de législation sur le droit d'auteur et les droits voisins a été élaboré et adressé aux services compétents.

Chili. En novembre 1980, le Gouvernement a soumis pour commentaires au Bureau international un projet de décret-loi revisant la loi de 1970 sur le droit d'auteur.

Colombie. L'OMPI a rédigé des observations sur un projet de législation sur le droit d'auteur et les a adressées au Gouvernement en janvier 1980.

Côte d'Ivoire. Une mission préliminaire effectuée par un fonctionnaire de l'OMPI à Abidjan en juillet 1980 a permis de préparer des discussions de fond dans le domaine de la protection des droits voisins, auxquelles ont participé — en plus des autorités gouvernementales et de l'OMPI — les organisations internationales non gouvernementales intéressées.

Guinée. En juillet 1980, des conversations ont eu lieu à Genève avec un fonctionnaire national au sujet de la rédaction d'une loi sur le droit d'auteur et de l'élaboration d'un décret portant création d'un Bureau guinéen du droit d'auteur, et les projets de textes pertinents ont été établis par l'OMPI. Le texte du décret a été élaboré par les autorités gouvernementales en août 1980. En ce qui concerne aussi bien la loi que le décret, une dernière série d'entretiens a eu lieu au cours d'une mission de l'OMPI à Conakry au début du mois d'août 1980. La nouvelle loi sur le droit d'auteur a été promulguée en août 1980 et le projet de texte du décret a été mis au point.

Guinée-Bissau. Une mission de l'OMPI s'est rendue à Bissau en novembre 1980 afin de discuter avec un groupe de travail établi par les autorités nationales plusieurs questions de fond et de rédaction d'un projet de législation sur le droit d'auteur et les droits voisins.

Rwanda. Un projet de loi sur le droit d'auteur et un projet de statuts d'un organisme d'auteurs ont été étudiés à Genève en juillet 1980 avec des fonctionnaires du Rwanda.

Thaïlande. Un fonctionnaire de la Thaïlande est venu au siège de l'OMPI en octobre 1980 pour discuter d'aspects internationaux du droit d'auteur et des droits voisins.

Zaïre. Un projet de loi sur le droit d'auteur et un projet de statuts d'un organisme d'auteurs ont été étudiés à Genève en juillet 1980 avec des fonctionnaires du Zaïre.

Zimbabwe. Un fonctionnaire de l'OMPI a participé à une réunion interorganisations des Nations Unies convoquée à Salisbury en mai 1980 concernant l'assistance au Zimbabwe et s'est entretenu avec les autorités nationales responsables de la propriété intellectuelle au sujet de la coopération pour le renforcement de la législation et de l'administration dans le domaine de la propriété industrielle et du droit d'auteur. Des exemplaires des lois types de l'OMPI concernant ces domaines ont été transmis, à la demande des autorités précitées, en septembre 1980.

Pays des Grands Lacs. Des contacts ont été pris avec le Secrétariat de la Communauté économique des Pays des Grands Lacs (Burundi, Rwanda, Zaïre) à sa requête, afin de discuter de l'harmonisation des lois sur le droit d'auteur de ces pays.

Projets juridiques pour les pays en développement

Folklore. En janvier 1980, l'OMPI et l'Unesco ont réuni un groupe de travail chargé d'étudier un projet de dispositions types de législation nationale sur la protection des créations du folklore ainsi que d'étudier des mesures internationales touchant au folklore. Ce Groupe de travail se composait d'experts de 16 pays (Algérie, Argentine, Australie, Bolivie, Etats-Unis d'Amérique, France, Hongrie, Mexique,

Nigéria, Philippines, Pologne, Sénégal, Suisse, Thaïlande, Union soviétique, Yougoslavie) et de représentants de deux organisations intergouvernementales et de sept organisations internationales non gouvernementales présents en qualité d'observateur.

La documentation fournie au Groupe de travail était constituée par des dispositions types de lois nationales sur la protection des créations du folklore et par un commentaire de ces dispositions rédigé par l'OMPI, ainsi que par une étude de l'Unesco sur la réglementation internationale des aspects de la protection du folklore qui touchent à la propriété intellectuelle.

Les dispositions types de l'OMPI portaient de l'idée que l'intégrité du folklore en tant que tradition vivante et fonctionnelle des pays en développement est sérieusement compromise par diverses formes d'exploitation qui recourent aux techniques modernes. Les créations du folklore ne sont pas seulement commercialisées à l'échelle mondiale sans que les communautés qui les ont produites ou leurs pays d'origine reçoivent une part appropriée du produit de l'opération; elles sont souvent aussi déformées au cours de leur commercialisation pour mieux répondre aux impératifs du marché. Les dispositions types tenaient compte des optiques nationales existantes ainsi que de la possibilité d'assurer, dans certains cas, la protection des créateurs de folklore en protégeant leurs interprétations ou exécutions, leurs fixations audiovisuelles ou leurs émissions radiodiffusées. Les dispositions types assimilaient aux « créations du folklore » toutes les créations artistiques exprimant des éléments caractéristiques de la culture traditionnelle au moyen de formes qui ont évolué de génération en génération. Toute utilisation de créations du folklore dans un but de lucre devrait être autorisée par une autorité compétente, exception faite pour les membres d'une communauté indigène qui voudraient exploiter leur propre folklore. Il y aurait des sanctions lorsque des créations du folklore seraient utilisées d'une façon qui les déforme, que l'utilisation elle-même soit ou non sujette à autorisation.

Au cours d'un débat général, le Groupe de travail a estimé: i) qu'il serait souhaitable de mettre en place une protection juridique adéquate du folklore; ii) que cette protection juridique pourrait être favorisée à l'échelon national par des dispositions législatives types; iii) qu'il conviendrait d'élaborer ces dispositions types de telle manière qu'elles soient applicables à la fois dans les pays où il n'existe aucune législation en la matière et dans ceux où une législation existante pourrait être complétée; iv) qu'il conviendrait aussi que ces dispositions types permettent une protection au moyen du droit d'auteur et des droits voisins lorsque ces formes de protection sont possibles; et v) que les dispositions types de lois nationales devraient ouvrir la voie à une protection sous-régionale, régionale et internationale des créations du folklore.

A l'issue d'un examen détaillé des dispositions types, le Groupe de travail a recommandé qu'une version révisée de celles-ci et un commentaire soient rédigés et présentés pour un complément d'examen lors d'une réunion ultérieure en février 1981.

Statuts types d'organismes d'auteurs. Un comité d'experts a été convoqué par l'OMPI et l'Unesco à Paris en juin 1980 afin d'élaborer des statuts types à l'intention d'organismes administrant les droits d'auteur dans les pays en développement. Les participants au Comité d'experts étaient de hauts fonctionnaires d'organismes d'auteurs de l'Algérie, de l'Argentine, du Cameroun, de l'Égypte, de l'Inde, du Mexique, des Philippines, du Sénégal et du Venezuela, invités à titre personnel. Des observateurs de quatre organisations internationales non gouvernementales ont également assisté à la réunion.

Le Comité d'experts a noté que les développements intervenus récemment dans le domaine des droits d'auteurs ainsi qu'en ce qui concerne les organismes d'auteurs des pays en développement, pour assurer la sauvegarde de leurs droits, nécessitaient une révision du « Projet de statut type de société d'auteurs à l'usage des pays africains » adopté à Abidjan en 1969 afin de le mettre à jour, mais aussi d'en étendre la portée géographique à l'ensemble du Tiers-Monde. Le Comité a estimé que l'existence d'une loi nationale en matière de droit d'auteur ne suffit pas pour garantir une protection efficace de ce droit et que, dans l'application de cette loi, il revient aux organismes d'auteurs un rôle essentiel. Il a souligné qu'il appartenait aux Etats de décider de la nature de ces organismes, d'autres formes que celles des sociétés civiles ou commerciales ou des bureaux ou offices de droit d'auteur ayant aussi été constituées, telles celles des sociétés coopératives, des sociétés mixtes ou autres.

Le Comité d'experts a examiné, article par article, les projets présentés par les Secrétariats et a élaboré les textes de deux statuts types, en chargeant les Secrétariats de rédiger les commentaires qui devront les accompagner. Les deux statuts types sont destinés à régir, l'un un organisme public de gestion des droits d'auteur, l'autre une société privée.

Aménagement dans les pays en développement d'un accès plus facile aux œuvres protégées par le droit d'auteur détenu par des étrangers

Le Groupe de travail sur la formulation de principes directeurs couvrant les problèmes qui se posent lors de l'application pratique des procédures d'octroi des licences de traduction ou de reproduction selon les Conventions de droit d'auteur a été convoqué à Genève en novembre 1980 par l'OMPI et l'Unesco. Ont été invités les experts de quatorze pays qui avaient déjà étudié l'ensemble des problèmes que pose aux pays en développement l'accès aux œuvres protégées selon les Conventions de droit d'auteur. Douze desdits experts (de l'Algérie, des Etats-

Unis d'Amérique, de la France, du Ghana, de la Hongrie, de l'Inde, du Mexique, des Philippines, du Royaume-Uni, du Sénégal, de l'Union soviétique et de la Zambie) ont participé à la réunion; y ont également pris part en qualité d'observateur les représentants de quatre centres nationaux régionaux d'information sur le droit d'auteur et de huit organisations internationales non gouvernementales.

Le Groupe de travail a étudié de façon approfondie le projet de principes directeurs préparé par les Secrétariats, ainsi qu'un certain nombre de propositions de modifications ou d'adjonctions. Le résultat des délibérations constitue un texte de principes d'orientation à l'intention des éditeurs, des usagers et des administrations des pays en développement, ainsi que des titulaires de droits d'auteur de ces pays, afin de faciliter la mise en œuvre des dispositions de l'Annexe à l'Acte de Paris de la Convention de Berne et des dispositions correspondantes de la Convention universelle sur le droit d'auteur telle que révisée à Paris en 1971. Ainsi que l'ont noté le Comité exécutif de l'Union de Berne et le Comité intergouvernemental de la Convention universelle sur le droit d'auteur lors de leurs sessions d'octobre 1979, les délibérations du Groupe de travail pourraient être prises en considération dans le contexte des activités du futur Service international commun Unesco-OMPI pour l'accès des pays en développement aux œuvres protégées par le droit d'auteur.

IV. Coopération avec les Etats et l'Organisation des Nations Unies, activités de direction et de soutien

Missions et visites à l'OMPI

Au cours de la période sur laquelle porte le présent rapport, le Directeur général s'est rendu en missions officielles en Allemagne (République fédérale d'), en Argentine, en Autriche, en Bulgarie, au Cameroun, en Chine, au Danemark, aux Etats-Unis d'Amérique, en France, en Hongrie, en Italie, au Japon, en Malaisie, aux Philippines, en République démocratique allemande et à Singapour.

Les Vice-directeurs généraux se sont rendus en missions en Allemagne (République fédérale d'), en Argentine, en Australie, en Autriche, en Belgique, au Brésil, en Bulgarie, en Chine, en Côte d'Ivoire, au Danemark, en Finlande, en France, en Guinée, en Guinée-Bissau, au Japon, au Nigéria, aux Pays-Bas, au Portugal, en République de Corée, en République populaire démocratique de Corée, au Sénégal, en Union soviétique et au Viet Nam.

Outre les missions mentionnées ci-dessus, d'autres fonctionnaires ou des consultants de l'OMPI se sont rendus dans les pays précités et dans les pays suivants: Algérie, Bahamas, Bangladesh, Barbade, Bénin, Bolivie, Botswana, Burundi, Cameroun, Canada,

Chili, Colombie, Congo, Costa Rica, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Ethiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Guatemala, Haïti, Haute-Volta, Honduras, Hongrie, Inde, Irak, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Lesotho, Libéria, Luxembourg, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mexique, Monaco, Népal, Nicaragua, Niger, Pakistan, Panama, Paraguay, Pérou, Portugal, République centrafricaine, République dominicaine, Royaume-Uni, Rwanda, Seychelles, Sierra Leone, Souaziland, Soudan, Sri Lanka, Suède, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Uruguay, Venezuela, Yougoslavie, Zambie, Zimbabwe.

Au cours de la période sur laquelle porte le présent rapport, des fonctionnaires des Gouvernements suivants ont travaillé avec des fonctionnaires de l'OMPI au Bureau international: Angola, Australie, Brésil, Hongrie, Kenya, Nigéria, Philippines, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée. Leur séjour à l'OMPI avait généralement pour but de leur permettre de se familiariser avec les travaux de l'OMPI, de manière générale ou pour des questions particulières; ces visiteurs étaient parfois des consultants engagés pour effectuer des études particulières pour le compte de l'OMPI. Cette liste ne comprend pas les fonctionnaires ayant rendu visite à l'OMPI dans le cadre des programmes de stage.

Coopération

L'OMPI a entretenu des relations avec les missions permanentes des divers pays à Genève et avec les diverses administrations s'occupant de ses travaux dans les capitales, ainsi qu'avec l'Organisation des Nations Unies, les institutions et les programmes du système des Nations Unies et des organisations intergouvernementales régionales.

Chine. Des discussions ont eu lieu au siège de l'OMPI, en février et mars 1980, avec de hauts fonctionnaires chinois au sujet de plans de coopération technique en vue de la mise en œuvre de la future loi chinoise sur les brevets. En avril 1980, un fonctionnaire de l'OMPI et un consultant ont effectué une mission à Beijing et à Shanghai afin de rassembler des données en vue de l'élaboration de propositions relatives à l'organisation de la documentation de brevets et de littérature associée aux fins de la recherche et de l'examen, ainsi qu'à la dissémination d'informations techniques au public.

A la fin de 1979 et au début de 1980, des stages ont été organisés, et financés en partie, par l'OMPI en faveur de 14 fonctionnaires chinois auprès des Offices de propriété industrielle du Canada et des Etats-Unis d'Amérique, ainsi qu'au Bureau international.

A l'invitation de la Commission scientifique et technique d'Etat de la Chine, l'OMPI a organisé dans le nouvel Office chinois des brevets, à Beijing, un

« cours de formation juridique sur les brevets » qui a duré quatre semaines, en octobre et novembre 1980. Ce cours avait pour but de contribuer à la formation professionnelle du personnel de l'Office des brevets et du personnel d'autres institutions qui, vu leurs responsabilités en matière de recherche, de développement et de production industrielle, sont des utilisateurs potentiels du système des brevets pour la promotion de l'activité inventive et le développement du transfert international des techniques.

Le Cours a été ouvert par le Directeur général de l'OMPI et par le Vice-ministre chargé de la Commission d'Etat pour la science et les techniques de la Chine. Cent cinquante fonctionnaires chinois y ont participé. Trente-neuf exposés ont été présentés par le Directeur général, cinq autres fonctionnaires de l'OMPI, et cinq experts du secteur privé invités par l'OMPI. Ces exposés ont été traduits en chinois et distribués par avance aux participants. Chaque exposé a été suivi de questions et de réponses.

Après des exposés d'introduction générale sur les objets de la propriété industrielle, sur les motifs de l'octroi de brevets d'invention et sur les solutions alternatives à certaines questions du droit des brevets, les cours ont porté sur la gestation, la vie et l'extinction du brevet d'invention, le droit exclusif du titulaire, les considérations techniques et économiques dont il faut tenir compte avant de demander un brevet, la demande de brevet proprement dite, le rôle et les qualifications des agents de brevet, l'examen de fond des demandes, l'invalidation des brevets, l'exploitation de l'invention et la concession de licences d'exploitation, les licences obligatoires et les mesures d'intérêt public, les recours, les procédures en cas de contrefaçon, l'organisation d'un office de brevets, les modèles d'utilité et les dessins et modèles industriels, le système international des brevets d'invention, des modèles d'utilité et des dessins et modèles industriels, le rôle, le programme et les activités de l'OMPI, la Convention de Paris, le Traité de coopération en matière de brevets, le Traité de Budapest, les Arrangements de Strasbourg, de La Haye et de Locarno et la protection des inventions chinoises à l'étranger.

Organisation des Nations Unies. Le Directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI ont participé aux travaux de plusieurs organes intersecrétariats du système des Nations Unies chargés de faciliter la coordination des politiques et des activités des organisations du système. Parmi ces organes figurent notamment le Comité administratif de coordination (CAC), composé des chefs de secrétariat de toutes les organisations et de tous les programmes du système et présidé par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, qui s'est réuni en mars et avril 1980, en juillet (concurrentement avec le Comité du programme et de coordination (CPC) du Conseil économique et social) et en novembre 1980, son Comité d'organisation, le

Comité consultatif pour les questions de fond (programme) et (opérations), et le Comité consultatif pour les questions administratives (CCQA), d'autres organes subsidiaires du CAC, des groupes de travail et des réunions interinstitutions convoqués pour examiner diverses questions d'intérêt commun, notamment l'achat de biens et de services, l'indexation des documents, les systèmes d'information, les questions juridiques, les publications, la protection du consommateur, les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, la protection de l'environnement, l'assistance au peuple palestinien, l'action contre l'apartheid, l'information du public, les activités statistiques, la science et la technique, la coopération technique entre pays en développement, des travaux préparatoires concernant la nouvelle stratégie internationale du développement, les Conférences des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables et sur les moins développés des pays en développement, et la session extraordinaire de l'Assemblée générale en 1980.

L'OMPI a été représentée à diverses réunions d'organes des Nations Unies au cours desquelles ont été abordées des questions qui présentent pour elle un intérêt direct. Il s'agit notamment de la onzième session extraordinaire de l'Assemblée générale, en septembre 1980, au cours de laquelle le Directeur général a fait une intervention, de la trente-cinquième session de l'Assemblée générale tenue de septembre à décembre 1980, du Comité préparatoire de la nouvelle stratégie internationale du développement, de la Commission plénière de l'Assemblée générale, des première et deuxième sessions du Comité intergouvernemental des sciences et des techniques au service du développement, tenues à New York en février et mai-juin 1980, respectivement, de la session du Conseil économique et social tenue en juillet 1980 à Genève, de la session du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, et de la Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, tenues en juillet et août 1980 à Genève.

L'OMPI a aussi été représentée à des réunions de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) consacrées à la préparation de la Troisième décennie pour le développement et à la rationalisation du mécanisme de la CNUCED, ainsi qu'aux préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur les moins développés des pays en développement; l'OMPI a été représentée à une session tenue à Genève, en mars 1980, par le Conseil du commerce et du développement de la CNUCED, aux sessions tenues à Genève, en avril et mai 1980, par la Conférence des Nations Unies sur le Code international de conduite pour le transfert de technologie convoquée par la CNUCED, ainsi qu'à la session finale tenue à Genève, en avril 1980, de la Conférence des Nations Unies sur les pratiques commerciales restrictives convoquée par la CNUCED.

L'OMPI a en outre été représentée à la Troisième Conférence générale de l'ONUDI tenue à New Delhi, en janvier et février 1980 (ONUDI III). L'un des documents rédigé pour l'ONUDI III par le Secrétariat de l'ONUDI contenait une proposition de création d'un centre international d'examen des brevets et une demande visant à ce que l'ONUDI III désigne une agence chargée de prendre les premières mesures à cette fin; à la Conférence, il a été reconnu que les problèmes que le centre international des brevets proposé était destiné à résoudre pouvaient être abordés dans le cadre de l'OMPI. L'OMPI a aussi été représentée à la session tenue à Vienne, en mai 1980, par le Conseil du développement industriel de l'ONUDI, au cours de laquelle l'application du plan d'action adopté à la majorité par l'ONUDI III a été examinée.

L'OMPI a enfin été représentée aux réunions suivantes du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD): la réunion régionale des représentants résidents d'Afrique, à Mbane, en janvier; la session spéciale du Conseil d'administration du PNUD sur le cycle 1982-1986 du Programme, à New York, en février; des réunions consultatives interinstitutions en février, à New York, et en mars et juin, à Genève; une réunion de haut niveau sur la coopération technique entre pays en développement en mai, à Genève; une Conférence d'experts gouvernementaux sur la coopération technique entre pays d'Afrique à Nairobi et des journées d'étude interinstitutions pour l'assistance au Zimbabwe, à Salisbury, ces deux manifestations s'étant tenues en mai 1980; la session ordinaire du Conseil d'administration, en juin 1980 à Genève; la réunion mondiale des représentants résidents, à Tunis, en juillet 1980. A la demande du PNUD, l'OMPI a rédigé et présenté en avril 1980 une analyse sectorielle de la situation de la propriété industrielle dans la région de l'Asie et du Pacifique.

L'OMPI a été représentée à une réunion consultative sur la science et la technique au service du développement convoquée par la Commission économique des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique, à Beijing, en août 1980.

L'OMPI a fourni des renseignements destinés à être repris dans des rapports établis par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies à l'intention de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et d'autres organes des Nations Unies. Parmi les questions traitées dans ces rapports qui intéressent l'OMPI figurent notamment la science et la technique, la protection du consommateur, l'assistance aux pays insulaires en développement, l'assistance aux étudiants réfugiés sud-africains, la coopération avec l'Organisation de l'unité africaine, l'assistance aux pays africains se heurtant à des difficultés particulières, l'assistance au peuple palestinien et les activités relatives à l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, à la protection

de l'environnement et aux sources d'énergie nouvelles et renouvelables.

En réponse à une résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies, concernant les préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée d'août-septembre 1980, l'OMPI a présenté un rapport intérimaire et un rapport complet, en octobre 1979 et mai 1980, respectivement, au sujet des progrès accomplis au sein de l'OMPI sur la voie de l'instauration du nouvel ordre économique international.

Information du public, publications, bibliothèque, bâtiment de siège, réunions

Des fonctionnaires de l'OMPI ont présenté des exposés sur l'OMPI et ses activités, en général ou dans le cadre d'un sujet particulier, souvent à l'occasion de visites de groupes organisées au bâtiment de siège de l'OMPI.

Des entrevues ont été accordées à des correspondants de la presse écrite et parlée. Des fonctionnaires de l'OMPI ont participé aux conférences de presse hebdomadaires tenues à l'Office des Nations Unies à Genève. Des communiqués de presse ont été publiés en certaines occasions telles que la première session de la Conférence diplomatique de révision de la Convention de Paris, à l'issue de laquelle une conférence de presse a été tenue. L'OMPI a été représentée aux réunions régulières tenues à Genève par le Cercle des attachés d'information internationaux; son représentant a été élu président pour 1980.

Des versions mises à jour de la brochure d'informations générales de l'OMPI ont été publiées en anglais, en espagnol et en français en juin 1980. Une brochure intitulée « L'OMPI, ce qu'elle est et ce qu'elle fait », d'abord publiée en anglais et en français en 1979, a été publiée en allemand, en arabe, en espagnol et en russe en mars 1980, puis en portugais en septembre 1980. Un nouveau catalogue des publications de l'OMPI est paru en avril 1980. Des bulletins sont parus en janvier (en espagnol), en juin (en arabe, en espagnol et en russe), en août (en portugais), en septembre (en espagnol et en russe) et en décembre 1980 (en anglais, en arabe, en espagnol, en français, en portugais et en russe).

Les publications de l'OMPI ont été exposées lors de foires du livre tenues à New Delhi en février et mars, à Leipzig en mars, à Mexico et Varsovie en mai,

à Francfort en octobre et à Bangalore en décembre 1980 ainsi qu'à la « Fiera Internazionale » de Milan en avril 1980 et à la foire commerciale internationale « Les techniques au service du peuple » à Genève en septembre 1980.

La bibliothèque spécialisée de l'OMPI a continué de fournir ses services aux visiteurs et au personnel grâce à une collection de plus en plus riche d'ouvrages, de revues et de documents se rapportant à la propriété intellectuelle et à la coopération internationale. En 1980, 1.833 visiteurs sont venus à la salle de lecture, répartis presque également entre des lecteurs de l'extérieur et du personnel. Au cours de la même année, 970 ouvrages et 126 revues sont venus s'ajouter à la collection, dont le stock total se trouve porté à 32.647 et 1.027, respectivement. En outre, plus de 17.500 documents de l'OMPI et d'autres organisations internationales ont été reçus.

L'OMPI a été représentée à une session de la Section des archivistes des organisations internationales du Conseil international des archives, à un Symposium mondial sur la documentation internationale organisé par l'Association de bibliothèques internationales (AIL) et l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche et à l'Assemblée générale de l'AIL à Bruxelles, en juin 1980, ainsi qu'à la Conférence générale de la Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques à Manille, en août 1980.

Au cours de la période sur laquelle porte le présent rapport, l'Australie, le Canada, le Japon et la Tchécoslovaquie ont fait des dons pour le nouveau bâtiment de siège.

En 1980, l'OMPI a organisé 58 réunions internationales, à Genève ou ailleurs, et leur a fourni des services. Pour la plupart d'entre elles, l'interprétation simultanée a été assurée dans deux à cinq langues. Environ 17.800.000 pages de documents ont été préparées et reproduites pour ces réunions. La liste des réunions organisées par l'OMPI en 1980 suit la présente note.

Décorations

Le Roi d'Espagne a décoré le Directeur général de l'ordre de « *Gran Cruz del Mérito Civil* », et deux hauts fonctionnaires de l'OMPI de l'ordre de « *Encomienda de Número de la Orden del Mérito Civil* ».

RÉUNIONS ORGANISÉES PAR L'OMPI EN 1980

<i>Titre de la réunion</i>	<i>Mois</i>	<i>Lieu</i>	<i>Organisée conjointement avec</i>
Groupe de travail sur les aspects de propriété intellectuelle de la protection du folklore	janvier	Genève	Unesco
Colloque des utilisateurs OAPI/CADIB	janvier	Yaoundé	OAPI

RÉUNIONS ORGANISÉES PAR L'OMPI EN 1980 (*suite*)

<i>Titre de la réunion</i>	<i>Mois</i>	<i>Lieu</i>	<i>Organisée conjointement avec</i>
Groupe de travail sur les aspects de propriété industrielle de la protection du consommateur	janvier	Genève	
Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets — Groupe de travail sur l'information générale	janvier	Genève	
Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets — Groupe de travail sur l'information en matière de recherche	janvier/février	Genève	
Conférence diplomatique de revision de la Convention de Paris	février/mars	Genève	
Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets — Groupe de travail sur la planification	février	Rio de Janeiro	
Groupe d'experts indépendants sur les incidences de la télévision par câble en matière de droit d'auteur	mars	Genève	Unesco
Union de Nice — Groupe de travail préparatoire	mars	Genève	
Réunion de consultants pour l'administration et le budget du PCT	mars	Genève	
Groupe de professeurs de droit de la propriété intellectuelle	avril	Genève	
Journées d'étude sur l'utilisation efficace du système de la propriété industrielle en faveur des inventeurs, de l'industrie et du commerce dans la région de l'Asie et du Pacifique	avril	Manille	Gouvernement des Philippines et PNUD
Symposium sur le rôle de l'information de brevets dans le développement économique national	avril	Buenos Aires	Gouvernement de l'Argentine
Comité permanent chargé de la coopération pour le développement en rapport avec la propriété industrielle	avril/mai	Genève	
Coopération internationale dans le domaine de la classification des dossiers de recherche selon la CIB (CAPRI)	avril	Genève	
Séminaire sur la propriété intellectuelle en faveur des Etats nouvellement indépendants d'Afrique	mai	Bissau	OUA et CEA
Cours de formation OMPI/Autriche	juin/juillet	Vienne	Gouvernement autrichien
Comité d'experts chargé d'élaborer des statuts types à l'intention des organismes administrant les droits d'auteur dans les pays en développement	juin	Paris	Unesco
Assemblée du PCT	juin	Genève	

RÉUNIONS ORGANISÉES PAR L'OMPI EN 1980 (suite)

<i>Titre de la réunion</i>	<i>Mois</i>	<i>Lieu</i>	<i>Organisée conjointement avec</i>
Comité intérimaire de l'Union de Budapest	juin	Genève	
Comité du programme contre la piraterie	juin	Paris	
Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets — Groupe de travail sur l'information en matière de recherche	juin	Genève	
Cours de formation spécialisé sur le droit d'auteur et les droits voisins	juin	Zurich	SUISA
Séminaire sur les licences de propriété industrielle et les arrangements en vue des transferts de techniques	juin	Kuala-Lumpur	Gouvernement de la Malaisie
Cours de formation sur l'utilisation de la CIB	juillet	Mexico	
Cours de formation spécialisé sur l'administration du droit d'auteur et des droits voisins	août/septembre	Stockholm	Gouvernement suédois
Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets — Groupe de travail sur la planification	septembre	Genève	
Cours d'introduction générale à la propriété industrielle	septembre	Strasbourg	CEIPI
Groupe de consultants sur la protection internationale du logiciel	septembre	Genève	
Organes directeurs de l'OMPI	septembre	Genève	
Groupe de travail sur l'innovation technique	septembre/octobre	Genève	
Cours d'introduction générale au droit d'auteur et aux droits voisins	septembre/octobre	Berlin (Ouest)	Fondation allemande pour le développement international
Comité d'experts de l'Union de Locarno	octobre	Genève	
Séminaire de formation: « Une information technique au service du développement industriel: documents de brevets »	octobre	La Haye	OEB et CCE
Séminaire de propriété industrielle pour les Emirats arabes unis	octobre	Abu Dhabi, Dubai et Al-Aïn	
Séminaire sur les licences	octobre	Lima	JUNAC
Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets — Groupe de travail sur l'information en matière de brevets en faveur des pays en développement	octobre	Genève	
Cours de formation sur les aspects théoriques et pratiques de la propriété industrielle	octobre/novembre	Madrid	Registre de la propriété industrielle
Cours de formation juridique sur les brevets	octobre/novembre	Beijing	Gouvernement chinois

RÉUNIONS ORGANISÉES PAR L'OMPI EN 1980 (suite)

<i>Titre de la réunion</i>	<i>Mois</i>	<i>Lieu</i>	<i>Organisée conjointement avec</i>
Session conjointe du Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets et du Comité de coopération technique du PCT	octobre	Genève	
Séminaire national sur la propriété intellectuelle	novembre	Bridgetown	Gouvernement de la Barbade
Séminaire de perfectionnement sur le classement selon la CIB	novembre	Stockholm	
Groupe de travail sur la formulation de principes directeurs couvrant les problèmes qui se posent lors de l'application pratique des procédures d'octroi des licences de traduction ou de reproduction selon les Conventions de droit d'auteur	novembre	Genève	Unesco
Séminaire sur l'information de brevets et la classification internationale des brevets	novembre	Alger	INAPI
Assemblée et Conférence de représentants de l'Union de La Haye	novembre	Genève	
Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets — Groupe de travail sur l'information en matière de recherche, Sous-groupe C	novembre	Vienne	
Comité d'experts de l'Union de Nice	novembre/ décembre	Genève	
Réunion d'information avec des organisations internationales non gouvernementales	novembre	Genève	
Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets — Groupe de travail sur l'information en matière de recherche, Sous-groupe D	décembre	Paris	
Séminaires régionaux africains sur le droit d'auteur et sur les droits voisins	décembre	Lomé	Unesco et OIT
Organisation de la propriété industrielle de l'Afrique anglophone (ESARIPO) — Séminaire	décembre	Salisbury	CEA
Conseil et Comité des questions de marques et de dessins et modèles industriels de l'ESARIPO	décembre	Salisbury	CEA
Union IPC — Comité d'experts	décembre	Genève	
Séminaire national sur les licences de brevets et de marques	décembre	Singapour	Conseil scientifique de Singapour
Coopération internationale dans le domaine de la classification des dossiers de recherche selon la CIB (CAPRI)	décembre	Munich	
Comité d'experts gouvernementaux sur les problèmes découlant, sur le plan du droit d'auteur, de l'utilisation d'ordinateurs pour l'accès aux œuvres ou pour la création d'œuvres	décembre	Paris	Unesco

Unions internationales

Traité de coopération en matière de brevets (PCT)

Application au territoire de Hong-Kong

Le Directeur général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) a été informé par le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, par une notification en date du 6 janvier 1981 se référant à l'article 62.3) du Traité de coopération en matière de brevets (PCT) fait à Washington le 19 juin 1970, que ledit Traité s'appliquera au territoire de Hong-Kong.

La notification prendra effet le 15 avril 1981.

Notification PCT N° 34, du 15 janvier 1981.

Traité de Budapest (micro-organismes)

Ratifications

ESPAGNE

Le Gouvernement de l'Espagne a déposé le 19 décembre 1980 son instrument de ratification du Traité de Budapest sur la reconnaissance internationale du dépôt des micro-organismes aux fins de la procédure en matière de brevets, fait à Budapest le 28 avril 1977.

Ledit Traité prendra effet à l'égard de l'Espagne le 19 mars 1981.

Notification Budapest N° 13, du 5 janvier 1981.

UNION SOVIÉTIQUE

Le Gouvernement de l'Union soviétique a déposé le 22 janvier 1981 son instrument de ratification du Traité de Budapest.

Ledit Traité prendra effet à l'égard de l'Union soviétique le 22 avril 1981.

Notification Budapest N° 14, du 23 janvier 1981.

Réunions de l'OMPI

Comité permanent de l'OMPI chargé de l'information en matière de brevets (PCPI)

Quatrième session

(Genève, 20 au 24 octobre 1980)

NOTE *

Le Comité permanent de l'OMPI chargé de l'information en matière de brevets (ci-après dénommé « Comité permanent » ou « PCPI ») a tenu sa quatrième session à Genève du 20 au 24 octobre 1980¹

* La présente note a été établie par le Bureau international.

¹ Une note concernant la troisième session du Comité permanent a été publiée dans *La Propriété industrielle*, 1980, p. 111.

en commun avec la troisième session du Comité de coopération technique du Traité de coopération en matière de brevets (PCT) (voir note distincte). Vingt-neuf Etats membres et une organisation membre étaient représentés; cinq organisations étaient représentées par des observateurs. La liste des participants suit la présente note.

Composition des Groupes de travail du PCPI

Le Comité permanent a pris note de la composition des divers Groupes de travail qu'il a créés pour 1980 ainsi que des nouvelles déclarations d'intérêt faites lors de la session.

Examen des activités du Comité permanent en 1980

Le Comité permanent a passé en revue les activités de ses quatre Groupes de travail constitués pour 1980

ainsi que l'action menée par le Bureau international pour les tâches qui lui avaient été assignées en 1980. On trouvera plus loin des précisions à ce sujet.

Statistiques de propriété industrielle

Le Comité permanent a noté que les travaux tendant à constituer la Banque de données des statistiques de propriété industrielle de l'OMPI (INPRODAT) avaient été menés à bien et que les statistiques pour la décennie 1970-1979 y figuraient; il a également pris acte de ce que les statistiques de propriété industrielle publiées chaque année par l'OMPI (à savoir la publication « A » contenant les statistiques les plus importantes, qui est publiée dès que ces statistiques sont disponibles, et la publication « B », qui est la publication globale de l'ensemble des statistiques de propriété industrielle reçues par l'OMPI) sont désormais imprimées par photocomposition et qu'à compter de 1979 des statistiques seront aussi réunies sur le nombre de documents de brevets publiés par les offices de propriété industrielle. Le Comité permanent a convenu que les critères de répartition des statistiques devront être étudiés en fonction des unités de la classification internationale des brevets (CIB) afin de parvenir à une répartition plus détaillée.

Rapports techniques annuels

Le Comité permanent a pris note des 28 rapports techniques annuels transmis par les offices de propriété industrielle ainsi que du résumé de ces rapports ayant été établi par le Bureau international.

Norme OMPI ST.3 (code pour l'identification des pays et d'autres entités pour lesquelles des codes sont prévus dans la norme 3166 de l'ISO)

Le Comité permanent a convenu que la norme OMPI ST.3 devait être mise à jour en y ajoutant des codes à deux lettres pour les pays ayant récemment accédé à l'indépendance ainsi que pour les entités qui délivrent des documents de brevets et pour lesquelles des codes sont prévus dans la norme 3166 de l'ISO.

Norme OMPI ST.9 (code INID)

Le Comité permanent a décidé d'apporter plusieurs modifications à la norme OMPI ST.9, plus particulièrement dans les catégories INID (20) et (80). Il a aussi décidé de poursuivre l'étude de la revision éventuelle de la catégorie INID (60).

Publications ayant trait à la CIB

Le Comité permanent a convenu qu'une liste des publications de l'OMPI ayant trait à la CIB serait publiée et qu'une nouvelle publication intitulée « Directives pour l'aménagement des dossiers de recherche fondées sur la CIB » serait élaborée.

Revision de la CIB

Il a été décidé de transmettre au Comité d'experts de l'Union IPC des recommandations d'amendements touchant à plus de 30 secteurs de la CIB.

Le Comité permanent a arrêté le programme de revision de la CIB pour 1981, qui comportera plus de 60 propositions de revision reportées de son programme de 1980 ainsi que plus de 60 nouvelles propositions de revision qui lui ont déjà été soumises et qui devront commencer à être étudiées.

Programme OMPI de recherches sur l'état de la technique

Le Comité permanent a étudié les résultats déjà obtenus dans le cadre du Programme OMPI de recherches sur l'état de la technique. Ce programme consiste à remettre gratuitement aux pays en développement des rapports de recherche détaillés fournis par des offices de propriété industrielle en réponse à des demandes de recherche adressées à l'OMPI par des pays en développement. Il a été convenu que le Bureau international devra continuer à rechercher d'autres possibilités de contribution au Programme afin de s'assurer que ce dernier ait, à l'avenir, une capacité suffisante pour faire face à l'accroissement constant du nombre des demandes de recherche.

Enfin, le Comité permanent a demandé au Bureau international de l'OMPI d'entreprendre une étude des incidences technologiques, économiques et juridiques des rapports de recherche.

Identification des types d'utilisateurs de l'information en matière de brevets et de leurs besoins

Le Comité permanent a arrêté une liste des possibilités de recenser des utilisateurs actuels et potentiels de l'information en matière de brevets et leurs besoins et a décidé que ces possibilités devront être étudiées de façon plus approfondie lorsqu'on possédera des renseignements plus complets tirés des enquêtes que mènent actuellement les Offices de propriété industrielle australien et brésilien ainsi que l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle.

Guides de l'utilisateur de la CIB

Le Comité permanent a convenu que les quatre guides déjà élaborés pour les secteurs industriels « Engrais », « Métallurgie », « Machines et outillage agricoles » et « Industries agro-alimentaires » devront être perfectionnés en adoptant un style plus direct et en y insérant des statistiques concernant l'activité en matière de brevets dans les secteurs industriels en cause.

Le Comité permanent a invité le Bureau international à définir de nouvelles catégories techniques pouvant intéresser les pays en développement et à

étudier les moyens et modalités selon lesquels de nouveaux guides de l'utilisateur pourraient être établis dans ces catégories.

Cohérence d'application de la CIB

Le Comité permanent a décidé que de nouvelles études devront être entreprises sur la cohérence d'application de la CIB; ces études devront être fondées sur les demandes de brevet publiées non examinées faisant partie de la documentation minimale du PCT ainsi que sur le premier symbole de la CIB ou sur l'ensemble des symboles de la CIB attribués à ces demandes publiées non examinées. Les résultats de ces études devront ensuite être comparés aux documents de brevets faisant partie de la documentation minimale du PCT qui proviennent des pays qui publient uniquement les brevets délivrés.

Répertoire mondial des sources d'information en matière de brevets

Le Comité permanent a arrêté un programme de travail pour l'élaboration d'un Répertoire mondial des sources d'information en matière de brevets qui devrait être fondé dans un premier temps sur des renseignements recueillis auprès des offices de propriété industrielle et, par la suite, sur d'autres renseignements concernant les sources d'information en matière de brevets que ceux que peuvent procurer les offices de propriété industrielle.

Manuel de l'OMPI sur l'information et la documentation en matière de brevets

Le Comité permanent a décidé que le travail de publication du Manuel de l'OMPI sur l'information et la documentation en matière de brevets (qui doit remplacer l'ancien Manuel de l'ICIREPAT) devait démarrer. Il a été convenu que ce Manuel comporterait, en plus des éléments qui figuraient dans le Manuel de l'ICIREPAT, des parties consacrées à l'application et à la révision de la CIB ainsi que des précisions sur la documentation minimale du PCT.

Programme à long terme du PCPI

Le Comité permanent a approuvé un premier aperçu de son programme à long terme. Il a aussi convenu qu'en poursuivant l'élaboration dudit programme il faudra en définir clairement les buts, fixer précisément des priorités permettant, entre autres, de répondre aux besoins des pays en développement et établir des liens entre les tâches définies dans ce programme d'une part et ces buts ainsi que l'évolution technique observée en dehors des offices de propriété industrielle d'autre part.

Procédures de travail du PCPI et de ses Groupes de travail

Le Comité permanent a approuvé les procédures de travail du PCPI et de ses Groupes de travail. Ces procédures de travail sont le fruit de l'expérience acquise durant les premières années d'existence du PCPI et sont maintenant jugées suffisamment bien définies pour ne pas exiger de modifications fondamentales, au moins pendant la période de révision en cours de la CIB, qui prendra fin en 1984.

Programme du PCPI pour 1981

Le Comité permanent a adopté son programme pour 1981 et a décidé de reconduire le mandat des Groupes de travail existants afin de mettre en œuvre ce programme. Ces Groupes de travail et les principales tâches assignées à chacun d'eux sont les suivants:

Groupe de travail sur la planification :

- a) Tâches liées aux questions concernant la documentation minimale du PCT.
- b) Poursuite de l'élaboration du programme à long terme du PCPI.
- c) Etude de la cohérence d'application de la CIB.
- d) Elaboration de recommandations pour la mise au point de systèmes hybrides dans le cadre de la CIB.
- e) Examen des premières compilations faites pour le Répertoire mondial des sources d'information en matière de brevets.
- f) Poursuite de l'étude des moyens de recenser les utilisateurs de l'information en matière de brevets et leurs besoins.
- g) Mise au point des publications ayant trait à la CIB, à savoir les Instructions à l'usage des classificateurs, les Instructions à l'usage des chercheurs et les Principes directeurs pour l'organisation de dossiers de recherche fondés sur la CIB.
- h) Recommandation sur la façon de fournir des statistiques et sur la nature de ces données pour l'évaluation des projets de révision de la CIB.
- i) Etude et recommandation d'un calendrier des sessions des organes du PCPI à l'avenir.

Groupe de travail sur l'information générale :

- a) Révision, s'il y a lieu, des normes OMPI, telles que la norme ST.7/A et la norme ST.9.
- b) Mise au point d'une nouvelle norme destinée à remplacer la norme SI.8.
- c) Elaboration d'une norme ou de principes directeurs concernant d'une part les abrégés publiés

séparément des documents de brevets et d'autre part les bulletins qui contiennent ces abrégés.

- d) Elaboration de recommandations finales en vue d'améliorer les statistiques de propriété industrielle.

Groupe de travail sur l'information en matière de recherche :

- a) Poursuite et achèvement des travaux concernant les projets de revision de la CIB reportés des programmes prioritaires de revision des années précédentes et mise à l'étude, et si possible achèvement, des nouveaux projets de revision de la CIB inscrits au programme prioritaire de revision de 1981.
- b) Poursuite de l'élaboration d'un manuel destiné à donner des directives détaillées pour les projets de revision de la CIB.
- c) Evaluation de l'efficacité du projet pilote relatif à l'établissement d'une liste commune informatisée de documents de brevets relevant de la classe C 12 de la CIB.

Groupe de travail sur l'information en matière de brevets en faveur des pays en développement :

- a) Poursuite de l'étude de l'efficacité et des possibilités de l'actuel programme de recherches sur l'état de la technique de l'OMPI.
- b) Identification des types d'utilisateurs de l'information en matière de brevets et de leurs besoins.
- c) Elaboration et évaluation des guides de l'utilisateur de la CIB.
- d) Evaluation et perfectionnement des programmes des stages de formation sur l'information en matière de brevets.
- e) Appréciation de la nécessité d'élaborer un manuel de la CIB spécialement conçu pour les pays en développement.
- f) Etude des moyens qui conduisent à l'identification des brevets clés.

En outre, le Comité permanent a assigné au Bureau international de l'OMPI un certain nombre d'autres tâches, consistant notamment à rendre compte des activités de l'OMPI en ce qui concerne le périodique *World Patent Information* et les travaux concernant le Manuel OMPI de l'information et de la documentation en matière de brevets, à accomplir diverses tâches liées aux questions relatives à la documentation minimale du PCT ainsi qu'à surveiller les activités de l'INPADOC et à en rendre compte.

World Patent Information

Le Comité permanent a pris note avec intérêt du rapport d'activité présenté par le rédacteur en chef

du périodique *World Patent Information*. Le Comité permanent a appuyé bon nombre des suggestions faites par le rédacteur en chef pour accroître le nombre des lecteurs du périodique.

LISTE DES PARTICIPANTS **

I. Etats membres

Algérie: M. Mati. **Allemagne (République fédérale d'):** A. Wittmann. **Australie:** F. J. Smith. **Autriche:** J. Fichte. **Brésil:** G. R. Coaracy. **Bulgarie:** I. Kotzev; E. Golémanov. **Danemark:** A. Morsing; S.T. Simonsen. **Egypte:** A.A. Omar. **Espagne:** E. Gutierrez. **Etats-Unis d'Amérique:** A. C. Marmor; T. F. Lomont. **Finlande:** E. Häkli. **France:** G. J. Vianès; M. Verderosa; J. Fouchy; A. de Pastors. **Irlande:** P. Slavin. **Italie:** S. Samperi. **Japon:** S. Kobayashi; S. Uemura. **Kenya:** J. N. King'Arui. **Malawi:** M. H. Chirambo. **Norvège:** P. E. Lillejordet. **Pologne:** Z. Sobczyk; W. Lastowski. **Portugal:** J. Mota Maia; R. Serrão. **Pays-Bas:** J. C. H. Perizonius. **République démocratique allemande:** H. Konrad. **Roumanie:** T. Melescanu. **Royaume-Uni:** V. S. Dodd; K. E. Butterworth. **Suède:** L. G. Björklund; J.-E. Bodin. **Suisse:** J.-L. Comte; E. Caussignac. **Tchécoslovaquie:** M. Kopča; M. Fořtová; M. Hruškovič. **Union soviétique:** O. V. Kedrovski; Y. I. Plotnikov. **Zambie:** M. C. J. Kunkuta.

II. Organisation membre

Office européen des brevets (OEB): A. Vandecasteele; R. J. F. Baré; H. de Vries.

III. Organisations observatrices

Organisation des Nations Unies (ONU): S. P. Padolecchia. **Organisation des Nations Unies pour le développement (ONUDI):** S. P. Padolecchia. **Commission des Communautés européennes (CCE):** H. Kronz; H. Bank. **Centre international de documentation de brevets (INPADOC):** G. Quarda. **Groupe de documentation sur les brevets (PDG):** D. Ligtenberg.

IV. Bureau

Président: G. J. Vianès (France). **Vice-présidents:** A. A. Omar (Egypte); M. Kopča (Tchécoslovaquie). **Secrétaire:** P. Claus (OMPI).

V. Bureau international de l'OMPI

F. A. Sviridov (*Vice-directeur général*); P. Claus (*Directeur, Division des classifications et de l'information en matière de brevets*); B. Hansson (*Chef de la Section IPC, Division des classifications et de l'information en matière de brevets*); P. A. Higham (*Administrateur principal chargé de l'information en matière de brevets, Division des classifications et de l'information en matière de brevets*); R. Blumstengel (*Chef de la Section de l'information générale en matière de brevets, Division des classifications et de l'information en matière de brevets*).

** La liste contenant les titres et qualités des participants peut être obtenue du Bureau international.

Union internationale de coopération en matière de brevets (Union PCT)

Comité de coopération technique

Troisième session

(Genève, 20 au 24 octobre 1980)

NOTE *

Le Comité de coopération technique du Traité de coopération en matière de brevets (ci-après dénommé « PCT/CTC ») a tenu sa troisième session à Genève du 20 au 24 octobre 1980¹. Conformément à l'article 4 du Règlement d'organisation du Comité permanent de l'OMPI chargé de l'information en matière de brevets (PCPI) et en application de l'article 56 du Traité de coopération en matière de brevets, le PCT/CTC a tenu sa troisième session en commun avec la quatrième session du PCPI. Dix-sept Etats membres et une organisation membre du Traité de coopération en matière de brevets étaient représentés, trois Etats étaient représentés en qualité d'observateurs spéciaux au titre du Traité de coopération en matière de brevets et neuf Etats étaient représentés par des observateurs; cinq organisations étaient aussi représentées par des observateurs. La liste des participants suit la présente note.

Documentation minimale du PCT — Brevets

Le PCT/CTC a étudié et approuvé les travaux déjà entrepris pour mettre à jour l'inventaire des documents de brevets relevant de la définition de la documentation minimale du PCT donnée à la règle 34 du PCT, et a convenu que, pour la période allant de 1920 à 1979 inclusivement, l'inventaire devra être mis au point en y faisant figurer les documents publiés par l'Australie, l'Autriche, le Canada, le Japon, l'Union soviétique et l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle.

Le PCT/CTC a décidé qu'un inventaire déchiffrable par machine des collections triées de documents de brevets selon la règle 34.1c)vi) du PCT devra être établi en se fondant sur les listes de documents de brevets déjà mises à la disposition des administrations du PCT chargées de la recherche internationale par les Offices de propriété industrielle de l'Australie, de l'Autriche et du Canada.

Le PCT/CTC a aussi décidé qu'il faudra étudier quels documents de brevets japonais doivent être considérés comme relevant de la règle 34.1e) du PCT pour la période allant de 1970 à nos jours, en se fon-

dant sur les abrégés en langue anglaise de ces documents qui sont généralement disponibles, quelle qu'en soit la source.

Documentation minimale du PCT — Littérature autre que celle des brevets

Le PCT/CTC a arrêté plusieurs critères à prendre en considération pour déterminer si un périodique doit ou non figurer dans la liste de périodiques établie en vertu de la règle 34.1b)iii) du PCT. Le PCT/CTC a convenu qu'à la lumière de ces critères il pourrait être nécessaire de reviser la liste actuelle de périodiques, et a invité ses membres à faire des suggestions à cet égard. Le PCT/CTC a recommandé à l'Assemblée du PCT que les deux publications en langue française *L'Onde électrique* et *Bulletin de la Société Chimique de France* soient incorporées à la liste des périodiques de la documentation minimale du PCT.

Le PCT/CTC a convenu qu'il fallait entreprendre pour une période expérimentale d'un an un projet de coopération entre les membres du PCT pour le choix, l'échange et la diffusion de données bibliographiques se rapportant à des articles parus dans des périodiques de la documentation minimale du PCT. Neuf offices de propriété industrielle ont déjà accepté de fournir des données sur des articles ainsi sélectionnés et le PCT/CTC a noté que les données bibliographiques se rapportant à ces articles seraient publiées sous forme d'une liste (sur papier ou sur bande magnétique) établie en fonction du numéro d'identification PCT du périodique en question et qu'un index fondé sur les symboles de la CIB attribués à chaque article sélectionné figurerait également dans cette publication.

LISTE DES PARTICIPANTS **

I. Etats membres

Allemagne (République fédérale d'): A. Wittmann. **Australie:** F. J. Smith. **Autriche:** J. Fichte. **Brésil:** G. R. Coaracy. **Danemark:** A. Morsing; S. T. Simonsen. **Etats-Unis d'Amérique:** A. C. Marmor; T. F. Lomont. **Finlande:** E. Häkli. **France:** G. J. Vianès; M. Verderosa; J. Fouchy; A. de Pastors. **Japon:** S. Kobayashi; S. Uemura. **Malawi:** M. H. Chirambo. **Norvège:** P. E. Lillejordet. **Pays-Bas:** J. C. H. Perizonius. **Roumanie:** T. Melescanu. **Royaume-Uni:** V. S. Dodd; K. E. Butterworth. **Suède:** L. G. Björklund; J.-E. Bodin. **Suisse:** J.-L. Comte; E. Caussignac. **Union soviétique:** O. V. Kedrovski; Y. I. Plotnikov.

II. Organisation membre

Office européen des brevets (OEB): A. Vandecasteele; R. J. F. Baré; H. de Vries.

* La présente note a été établie par le Bureau international.

¹ Une note concernant la deuxième session du PCT/CTC a été publiée dans *La Propriété industrielle*, 1980, p. 111.

** La liste contenant les titres et qualités des participants peut être obtenue du Bureau international.

III. Observateurs spéciaux

Egypte: A. A. Omar. Espagne: E. Gutierrez. Irlande: P. Slavin.

IV. Etats observateurs

Algérie: M. Mati. Bulgarie: I. Kotzev; E. Golémanov. Italie: S. Samperi. Kenya: J. N. King'Arui. Pologne: Z. Sobczyk; W. Lastowski. Portugal: J. Mota Maia; R. Serrão. République démocratique allemande: H. Konrad. Tchécoslovaquie: M. Kopča; M. Fořtová; M. Hruškovič. Zambie: M. C. J. Kunkuta.

V. Organisations observatrices

Organisation des Nations Unies (ONU): S. P. Padolecchia. Organisation des Nations Unies pour le développement (ONUDI): S. P. Padolecchia. Commission des Communautés européennes (CCE): H. Kronz; H. Bank. Centre international de documentation de brevets (INPADOC): G. Quarda. Groupe de documentation sur les brevets (PDG): D. Ligtenberg.

VI. Bureau

Président: G. J. Vianès (France); Vice-présidents: A. A. Omar (Egypte); M. Kopča (Tchécoslovaquie). Secrétaire: P. Claus (OMPI).

VII. Bureau international de l'OMPI

F. A. Sviridov (*Vice-directeur général*); P. Claus (*Directeur, Division des classifications et de l'information en matière de brevets*); B. Hansson (*Chef de la Section IPC, Division des classifications et de l'information en matière de brevets*); P. A. Higham (*Administrateur principal chargé de l'information en matière de brevets, Division des classifications et de l'information en matière de brevets*); R. Blumstengel (*Chef de la Section de l'information générale en matière de brevets, Division des classifications et de l'information en matière de brevets*).

Union de Nice

Comité d'experts pour la classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques

Treizième session

(Genève, 24 novembre au 5 décembre 1980)

NOTE *

Le Comité d'experts institué par l'article 3 de l'Arrangement de Nice concernant la classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques s'est réuni à Genève du 24 novembre au 5 décembre 1980.

Les pays suivants, membres de l'Union particulière de Nice, étaient représentés: Allemagne (Répu-

blique fédérale d'), Belgique, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Liban, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède, Suisse et Union soviétique (14). Le Japon, la Libye et le Zaïre étaient représentés par des observateurs. La liste des participants suit la présente note.

Le but de la session du Comité d'experts était l'adoption d'un nouveau texte de la liste alphabétique des produits et des services, en anglais et en français, préparé selon des propositions formulées par un groupe de travail appelé Groupe de travail temporaire, institué par le Comité d'experts lors de sa session de juin 1974.

Le mandat original du Groupe de travail temporaire consistait à revoir la liste alphabétique en langue française qui, à l'époque où ce Groupe a été établi, était la seule langue dans laquelle un texte authentique devait être établi. Le Groupe de travail temporaire devait procéder à cette revision sans modifier la liste actuelle des classes.

Le Groupe de travail temporaire se composait de sept pays membres de l'Union de Nice et d'une organisation intergouvernementale, à savoir l'Allemagne (République fédérale d'), l'Autriche, l'Espagne, les Etats-Unis d'Amérique, la France, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et le Bureau Benelux des marques.

Etant donné que, dans l'intervalle, l'Arrangement de Nice a été révisé et qu'il prévoit désormais que la liste alphabétique doit aussi comporter un texte authentique en langue anglaise, le Bureau international a préparé le projet d'un tel texte. L'Office des brevets et des marques des Etats-Unis d'Amérique et l'Office des brevets du Royaume-Uni ont prêté leur concours au Bureau international pour ce travail.

Après avoir étudié de façon approfondie les propositions présentées par le Groupe de travail temporaire et sous réserve de quelques changements, le Comité d'experts a adopté les textes révisés anglais et français de la liste alphabétique des produits et des services de la classification internationale (de Nice).

Le Comité d'experts a aussi décidé de signaler certains produits ou services, dans la liste alphabétique, par un astérisque pour indiquer que leur classement dans une classe donnée n'exclut pas que le même terme, accompagné éventuellement d'une précision, apparaisse dans une autre classe et de placer au début de la liste alphabétique une note expliquant le sens de l'astérisque.

Au cours de la session, la Délégation observatrice du Japon a fait une déclaration générale exprimant l'intérêt que le Japon porte à la classification internationale (de Nice) et a informé le Comité des études faites actuellement sur l'adoption éventuelle de cette classification par le Japon. Comme il se pourrait que le Japon propose de faire entrer dans la liste alphabétique des produits et des services des termes désignant certains produits ou services typiques de ce pays, le Comité, conformément aux dispositions de l'article 4

* La présente note a été établie par le Bureau international.

de son règlement intérieur, a invité le Japon à présenter ces propositions, pour qu'elles soient examinées en premier lieu au Groupe de travail préparatoire et ensuite au Comité lui-même. (Le Groupe de travail préparatoire est un groupe de travail établi sur une base permanente par le Comité d'experts avec le mandat de préparer les décisions du Comité d'experts lui-même sur les propositions concernant la création de nouvelles classes et le transfert de produits ou de services d'une classe dans une autre (par opposition aux changements dans le texte de la liste alphabétique des produits et des services, préparés par le Groupe de travail temporaire).)

Le Comité a décidé que le nouveau texte de la liste alphabétique des produits et des services adopté lors de la présente session devrait entrer en vigueur le 1^{er} février 1981.

LISTE DES PARTICIPANTS **

I. Etats membres

Allemagne (République fédérale d'): G. Jehle. **Belgique:** C. G. Tas. **Danemark:** I. Sander; M. Gjerlev. **Espagne:** E. Rua Benito; M. Espiñeira García. **Etats-Unis d'Amérique:** R. G. Bowie. **France:** R. L. Leblanc; M.-C. Bartoli. **Liban:** T. Badawi; I. Sultan. **Norvège:** A. Kaarhus; A. Guldhav. **Pays-Bas:** S. de Hoop. **Portugal:** R. Serrão. **Royaume-Uni:** E. Haverty. **Suède:** G. Deijenberg. **Suisse:** F. Balleys; J. Weber. **Union soviétique:** S. Gorlenko; I. Korzoun; V. Poliakov.

II. Etats observateurs

Japon: S. Uemura. **Libye:** S. Rabti; M. M. Milad. **Zaïre:** N. Moyila.

III. Organisation intergouvernementale

Bureau Benelux des marques: S. de Hoop.

IV. Organisations non gouvernementales

Chambre de commerce internationale (CCI): A. de Sampaio. **Union des praticiens européens en propriété industrielle (UPEPI):** G. E. Kirker.

V. Bureau

Président: R. G. Bowie (Etats-Unis d'Amérique). *Vice-présidents:* S. Gorlenko (Union soviétique); G. Deijenberg (Suède). *Secrétaire:* C. Werkman (OMPI).

VI. Bureau international de l'OMPI

P. Claus (*Directeur, Division des classifications et de l'information en matière de brevets*); **C. Werkman** (*Chef de la Section des classifications pour les marques et les dessins et modèles industriels, Division des classifications et de l'information en matière de brevets*).

** La liste contenant les titres et qualités des participants peut être obtenue du Bureau international.

Classification internationale des brevets (Union IPC)

Comité d'experts

Huitième session

(Genève, 8 au 12 décembre 1980)

NOTE *

Le Comité d'experts de l'Union pour la classification internationale des brevets (Union IPC) a tenu sa huitième session¹ à Genève du 8 au 12 décembre 1980. Les Etats membres suivants du Comité d'experts étaient représentés: Allemagne (République fédérale d'), Brésil, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Japon, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Union soviétique. L'Office européen des brevets (OEB) était aussi représenté. La liste des participants suit la présente note.

Le Comité d'experts a élu à l'unanimité M. V. S. Dodd (Royaume-Uni) Président et MM. J. Fouchy (France) et M. A. Makarov (Union soviétique) Vice-présidents.

Le Comité d'experts:

a approuvé les modifications relatives à cinq classes et vingt-neuf sous-classes de la classification internationale des brevets (CIB), qui lui avaient été soumises par le Comité permanent de l'OMPI chargé de l'information en matière de brevets (PCPI);

a entériné la recommandation du PCPI relative au contenu de la partie du Manuel de revision des systèmes de recherche qui se rapporte au travail de revision de la CIB;

a entériné les conclusions du PCPI concernant la CIB;

a pris note du rapport sur les activités relatives à la CIB menées par le PCPI et ses Groupes de travail en 1980;

a noté et approuvé la partie du programme du PCPI pour 1981 se rapportant à la CIB, et en particulier le programme de revision de la CIB;

a modifié les renseignements concernant quatre des exemples de formation relatifs à la CIB qu'il avait approuvés à sa sixième session;

a décidé de mettre à la disposition des offices de brevets, à certaines conditions, des copies des bandes magnétiques contenant le texte complet des versions anglaise et française de la troisième édition de la CIB;

a pris note de la recommandation et des conclusions du Séminaire spécialisé sur la CIB qui s'est tenu à Stockholm en novembre 1980, a arrêté certains principes pour l'organisation de futurs séminaires spécia-

* La présente note a été établie par le Bureau international.

¹ La note relative à la septième session a été publiée dans *La Propriété industrielle*, 1980, pages 114 et 115.

lisés sur la CIB et a décidé d'inviter le Groupe de travail du PCPI sur la planification à choisir à sa prochaine session un thème pour le séminaire spécialisé devant être organisé en 1981.

LISTE DES PARTICIPANTS **

I. Etats membres

Allemagne (République fédérale d'): A. Wittmann; K. Vilbig.
Brésil: S. M. Fernandes Serpa; A. R. Holanda Cavalcanti.
Danemark: S. T. Simonsen. Espagne: J. D. Vila Robert. Etats-Unis d'Amérique: A. C. Marmor; T. F. Lomont. Finlande: H. I. Lommi. France: J. Fouchy. Japon: T. Takeda; K. Ishimaru; S. Uemura. Norvège: P. E. Lillejordet. Pays-Bas: S. de Vries.
Royaume-Uni: V. S. Dodd. Suède: J. von Döbeln. Suisse: E. Caussignac. Union soviétique: M. A. Makarov.

II. Organisation internationale

Office européen des brevets (OEB): A. Vandecasteele; F. C. R. de Laet.

III. Bureau

Président: V. S. Dodd (Royaume-Uni). Vice-présidents: J. Fouchy (France); M. A. Makarov (Union soviétique). Secrétaire: B. Hansson (OMPI).

IV. Bureau international de l'OMPI

F. A. Sviridov (*Vice-directeur général*); P. Claus (*Directeur, Division des classifications et de l'information en matière de brevets*); B. Hansson (*Chef de la Section IPC, Division des classifications et de l'information en matière de brevets*); A. Sagarmisnaga (*Administrateur principal chargé de la classification en matière de brevets, Section IPC*); A. Nakamura (*Administrateur chargé de la classification en matière de brevets, Section IPC*).

** La liste contenant les titres et qualités des participants peut être obtenue du Bureau international.

Cours OMPI de formation juridique sur les brevets

(Beijing, 20 octobre au 14 novembre 1980)

NOTE *

Sur l'invitation de la Commission scientifique et technique d'Etat de la Chine, l'OMPI a organisé à l'Office chinois des brevets récemment créé, à Beijing, un « Cours de formation juridique sur les brevets » de quatre semaines, en octobre et novembre 1980. Ce

* La présente note a été établie par le Bureau international.

Cours avait pour but de contribuer à la formation professionnelle du personnel de l'Office des brevets et d'autres organismes et institutions qui, en raison des responsabilités qu'ils exercent en matière de recherche, de développement et de production industrielle, peuvent être amenés à utiliser le système des brevets pour promouvoir l'activité inventive et pour faciliter le transfert international des techniques.

Le Cours a été ouvert par le Dr Arpad Bogisch, Directeur général de l'OMPI, et M. Wu Heng, Vice-ministre chargé de la Commission scientifique et technique d'Etat de la Chine.

Cent cinquante fonctionnaires chinois ont pris part à ce Cours. Trente-neuf exposés ont été présentés par cinq experts du secteur privé invités par l'OMPI, ainsi que par le Directeur général et cinq autres fonctionnaires de l'OMPI. Le texte des exposés avait été traduit en chinois et distribué à l'avance aux participants. Chaque exposé était suivi de questions et de réponses.

On s'est efforcé de dispenser une formation juridique très diversifiée couvrant tout le domaine des brevets. Le Cours était conçu pour intéresser tous ceux que leur profession amène à s'occuper des brevets, qu'ils soient rédacteurs de demandes de brevet ou chargés d'instruire ces demandes en vue de la délivrance des brevets.

Compte tenu de ces vastes objectifs, la première semaine du Cours a débuté par des exposés introductifs de caractère général consacrés à la propriété industrielle, aux raisons d'être des brevets d'invention et aux différentes façons possibles de résoudre certaines questions du droit des brevets. Il a ensuite porté sur la gestation, la vie et l'extinction d'un brevet d'invention et sur le droit exclusif du titulaire du brevet d'invention.

La deuxième semaine a débuté par un aperçu des questions techniques et économiques qu'il faut prendre en considération avant de décider s'il convient de demander un brevet d'invention. Une série d'exposés a ensuite porté sur la demande de brevet en tant que telle, sur ses éléments, sur la façon dont elle doit être rédigée et sur l'examen de forme de cette demande. Le rôle et les qualifications des agents de brevets ont aussi fait l'objet d'autres exposés.

Pendant la troisième semaine, les exposés ont été axés sur l'examen de fond de demandes de brevet et sur l'annulation des brevets, sur l'exploitation industrielle de l'invention et sur sa cession sous licence, sur les licences obligatoires et sur les mesures d'intérêt public, sur les recours et les actions en contrefaçon et sur l'organisation d'un office des brevets. D'autres exposés ont traité des modèles d'utilité et des dessins et modèles industriels.

Enfin, la quatrième semaine a été consacrée au système international des brevets d'invention, des modèles d'utilité et des dessins et modèles industriels. Un exposé a traité du rôle de l'OMPI, de son programme et de ses activités. D'autres ont traité de la

Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle, du Traité de coopération en matière de brevets, du Traité de Budapest sur la reconnaissance internationale du dépôt des micro-organismes aux fins de la procédure en matière de brevets, de l'Arrangement de Strasbourg concernant la classification internationale des brevets, de l'Arrangement de La Haye concernant le dépôt international des dessins et modèles industriels et de l'Arrangement de Locarno instituant une classification internationale

pour les dessins et modèles industriels. Le dernier exposé a traité de la protection des inventions chinoises à l'étranger.

Outre le Directeur général de l'OMPI, les conférenciers étaient les suivants: MM. K. Pfanner, L. Baeumer, G. Ledakis, F. Curchod et L. Kadirgamar pour le Bureau international et MM. H. Bardehle (Munich), A. de Elzaburu (Madrid), M. Johnston (Ottawa), H. Sonn (Vienne) et D. Vincent (Londres) pour le secteur privé.

Etudes générales

L'œuvre de la Cour de justice Benelux dans l'interprétation de la Loi uniforme sur les marques

A. BRAUN *

* Avocat au Barreau de Bruxelles.

Calendrier

Réunions de l'OMPI

(Cette liste ne contient pas nécessairement toutes les réunions de l'OMPI et les dates peuvent faire l'objet de modifications.)

1981

- 23 au 25 mars (Genève) — Comité permanent chargé de la coopération pour le développement en rapport avec le droit d'auteur et les droits voisins
- 23 au 27 mars (Genève) — Coopération pour le développement — Groupe de travail sur l'élaboration d'un Guide sur l'organisation des activités de propriété industrielle des entreprises des pays en développement
- 25 au 27 mars (Genève) — Colloque mondial sur la piraterie des enregistrements sonores et audiovisuels
- 6 au 10 avril (Genève) — Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI) — Groupe de travail sur l'information générale
- 15 au 26 juin (Genève) — Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI) — Groupe de travail sur l'information en matière de recherche
- 29 juin au 3 juillet (Genève) — Union de coopération en matière de brevets (PCT) — Assemblée (session extraordinaire)
- 7 au 10 septembre (Genève) — Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI) — Groupe de travail sur l'information en matière de brevets pour les pays en développement
- 10 au 18 septembre (Genève) — Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI) — Groupe de travail sur la planification
- 24 et 25 septembre (Nairobi) — Traité concernant la protection du symbole olympique — Conférence diplomatique
- 28 septembre au 24 octobre (Nairobi) — Revision de la Convention de Paris — Conférence diplomatique
- 9 au 13 novembre (Genève) — Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI) et Comité de coopération technique du PCT
- 11 au 13 novembre (Genève) — Convention de Rome — Comité intergouvernemental (convoqué conjointement avec le BIT et l'Unesco)
- 16 au 24 novembre (Genève) — Organes directeurs (Assemblée générale, Conférence et Comité de coordination de l'OMPI, Assemblées des Unions de Paris, Madrid, La Haye, Nice, Lisbonne, Locarno, IPC, PCT, Budapest, TRT et Berne; Conférences de représentants des Unions de Paris, La Haye, Nice et Berne; Comités exécutifs des Unions de Paris et Berne; Comité des Directeurs de l'Union de Madrid; Conseil de l'Union de Lisbonne)
- 30 novembre au 7 décembre (New Delhi) — Union de Berne — Comité exécutif — Session extraordinaire (tenant, pour l'examen de certaines questions, des réunions communes avec le Comité intergouvernemental de la Convention universelle sur le droit d'auteur)
- 7 au 11 décembre (Genève) — Classification internationale des brevets (IPC) — Comité d'experts

Réunions de l'UPOV

1981

6 mai (Genève) — Comité consultatif

6 au 8 mai (Genève) — Comité administratif et juridique

2 au 4 juin (Wädenswil) — Groupe de travail technique sur les plantes potagères

23 au 25 juin (Edinburgh) — Groupe de travail technique sur les plantes agricoles

22 au 25 septembre (Wageningen) — Groupe de travail technique sur les plantes fruitières

6 au 8 octobre (Antibes) — Groupe de travail technique sur les plantes ornementales

13 octobre (Genève) — Comité consultatif

14 au 16 octobre (Genève) — Conseil

9 au 11 novembre (Genève) — Comité technique

11 au 13 novembre (Genève) — Comité administratif et juridique